



**Mémoire Présenté**

**par : Madou**

**NIMAGA**

**Université Cheikh Anta  
Diop de Dakar ,FACULTE**

**DES SCIENCES  
JURIDIQUES ET  
POLITIQUES**

**L'ABSTENTIONNISME ELECTORAL  
AU MALI**

**DEPUIS L'AVENEMENT DU  
MULTIPARTISME EN 1992.**

---

**15/11/2008**

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR**

**UCAD**

**FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES**

**Département de Droit Public et de Science politique**



**MEMOIRE DE D.E.A SCIENCE POLITIQUE**

**Thème :**

**L'ABSTENTIONNISME ELECTORAL AU MALI  
DEPUIS L'AVENEMENT DU MULTIPARTISME EN 1992.**

**Présenté et soutenu par : Madou NIMAGA**

**Sous la direction scientifique de: M. Ismaïla Madior FALL**

**Professeur Agrégé droit Public et Science Politique**

**Date de la soutenance :**

**Le15/11/2008**

***Ce mémoire a été honoré par une subvention du CODESRIA***

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

A mes parents !

REMERCIEMENTS :

Nos remerciements vont :

- ❖ D'abord, au Bon Dieu, le maître de l'univers ;
- ❖ Ensuite, à tout le corps professoral et administratif de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Dakar ;
- ❖ Particulièrement, au Professeur Ismaïla Madior FALL pour avoir dirigé ce mémoire. Permettez-nous de vous adresser nos sincères remerciements et notre profonde gratitude ;
- ❖ Aux membres du Jury qui ont bien voulu accepter d'apprécier ce travail en toute objectivité ;
- ❖ A la famille Fily BOUSSO à Dakar ;

Nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude à toutes les personnes interrogées dans le cadre des enquêtes exploratoires et toutes celles qui ont eu à lire ce mémoire pour les remarques pertinentes. Nous ne pourrions pas les citer toutes ici, mais nous tenons à remercier particulièrement :

- ❖ Monsieur Oumar SAKO du PNUD-MALI pour nous avoir facilité les entretiens avec les personnes ressources ;
- ❖ Messieurs Adama Tiémoko DIARRA (Premier Vice-président de la CENI-MALI 2007), Aliou THERA (Délégué Général adjoint aux élections, DGE-MALI), Mamadou SISSOKO (Responsable de la Cellule d'Appui au processus électoral, CAPE-MATCL et Membre du Comité d'experts dirigé par Daba DIAWARA), Boubacar TAWATY (Conseiller Constitutionnel et Ex-Secrétaire Général de la CC du Mali), Ibrahima SANGHO (Président du Réseau-APEM), Garba KONTAO (Responsable des questions électorales au MATCL) ainsi que les responsables des partis politiques pour les entretiens accordés.
- ❖ Nous remercions le CODESRIA pour la documentation et la subvention.
- ❖ Enfin, nous remercions tous nos parents, amis et connaissances pour tous les soutiens.

## **SOMMAIRE :**

### **INTRODUCTION :**

**Première Partie : Les facteurs liés au processus organisationnel des élections et à la conjoncture.**

**Chapitre I : Les facteurs liés à l'organisation technique et matérielle des élections.**

**Section I : Les facteurs liés à l'inscription des électeurs et à l'état du fichier électoral.**

**Section II : Les facteurs liés aux opérations de vote.**

**Chapitre II : Les facteurs liés à la conjoncture.**

**Section I : Les enjeux électoraux.**

**Section II : Le calendrier électoral.**

**Deuxième Partie : Les facteurs liés à la perception de la politique et à la faible insertion sociale.**

**Chapitre I : La représentation de la politique dans l'imaginaire collectif.**

**Section I : La réputation de la politique.**

**Section II : L'insuffisance de culture démocratique**

**Chapitre II : Les facteurs liés à la faible insertion sociale.**

**Section I : La faible intégration socio-économique.**

**Section II : L'analphabétisme ou crise de la citoyenneté.**

**CONCLUSION GENERALE :**

**ANNEXES**

**Bibliographie :**

**Tables des Matières :**

**ABREVIATION :**

- ADEMA-PASJ : Alliance pour la Démocratie au Mali-Parti Africain pour la Solidarité et la Justice.
- AMDH : Association Malienne des Droits de l'Homme.
- CAFO : Coordination des Associations et Organisations Féminines.
- C.C : Cour Constitutionnelle.
- CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante.
- CERDES : Centre d'Etude et de Recherche pour la Démocratie Economique et Social.
- CMLN : Comité Militaire de Libération Nationale.
- CODESRIA : Conseil pour le développement de la recherche en science sociale en Afrique.
- CTSP : Comité de Transition pour le Salut du Peuple.
- DGE : Délégation Générale aux Elections.
- Ex-URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques.
- GREAT : Groupe de Recherche en Economie Appliquée et Théorique.
- I A D : Institut Africain pour la Démocratie.
- MATCL : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivité Locales.
- NEA : Nouvelles Editions Africaines.
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- PUF : Presses Universitaires de France.
- PUL : Presses Universitaires de Lyon.
- Réseau-APEM : Appui au Processus Electoral au Mali.
- RJPIC : Revue Juridique et Politique Indépendance et Coopération.
- RPM : Rassemblement Pour le Mali.
- US-RDA : Union Soudanaise - Rassemblement Démocratique Africain.
- URD : Union pour la République et la démocratie.

Résumé :

Au Mali depuis l'avènement du multipartisme jusqu'à nos jours, le taux de participation à une élection n'a jamais atteint 50% de électeurs inscrits après une expérience électorale de dix-huit consultations référendaires, présidentielles, législations et communales.

Tout notre propos a tourné autour de la question cruciale, à savoir quels sont les facteurs explicatifs de l'abstentionnisme électoral au Mali depuis l'avènement du multipartisme en 1992 ?

Ainsi, compte tenu des contraintes d'ordre matériel et temporaire dont toute recherche scientifique est souvent assujettie, nous avons délimité le cadre de cette étude dans le temps et dans l'espace en vue de mieux atteindre les objections.

Il s'agissait de rechercher, de comprendre et d'expliquer les principales motivations des abstentionnistes voire également les variables objectives qui sous-tendent l'abstention électorale au Mali.

Le comportement électoral en général et l'abstentionnisme électoral en particulier ne peut être réellement perçu qu'à travers la méthode sociologique. C'est pourquoi, dans cette étude, nous avons emprunté d'une part la méthode quantitative c'est-à-dire l'enquête par questionnaire sur un échantillon représentative de la population, et d'autre part la méthode qualitative en procédant à des entretiens exploratoires avec des personnalités ressources impliquées dans le processus électoral au Mali.

Les résultats de cette expérimentation nous montrent clairement le lien qui s'établit entre l'abstention électorale et les pesanteurs socioculturelles et socioéconomiques, les variables institutionnelles, l'effet de la conjoncture politique et l'ancrage idéologique et partisan des populations.

## INTRODUCTION :

« Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis »<sup>1</sup>; « De voter et d'être élue, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel, égal et au scrutin secret, assurant l'expression de la volonté des électeurs »<sup>2</sup>. Ces dispositions d'ordre international<sup>3</sup> illustrent bien l'importance de l'institution du vote comme mode d'expression de la volonté légitime du peuple<sup>4</sup> dans les Etats démocratiques.

En effet, de nos jours, l'élection est plébiscitée comme le symbole de la participation du peuple au gouvernement. Le vote n'est-il pas aujourd'hui le seul moyen d'exprimer l'assentiment collectif, de produire des verdicts souverains, en un mot d'assurer l'alternance politique, ce firmament de la démocratie moderne<sup>5</sup>.

La démocratie directe étant presque impossible dans les Etats modernes du fait surtout de l'importance du nombre de leur population<sup>6</sup>, l'élection a pris le pas sur des procédures de désignation comme l'hérédité ou le tirage au sort. L'élection apparaît donc comme le socle des démocraties représentatives.

En Afrique, le principe électif n'est pas tout à fait un phénomène nouveau, elle remonte bien avant l'importation des procédures occidentales de participation, et plus particulièrement le vote<sup>7</sup>. Il n'était pas exceptionnel de rencontrer des formules de contrôle du pouvoir ou de prise de décision collective. Des collègues électoraux pouvaient procéder à la nomination d'un chef ou d'un Roi<sup>8</sup>. Au Ghana, les « Akan » considéraient que le pouvoir d'un dirigeant découlait du peuple et était seulement délégué par celui-ci (GLUCKMAN, 1966)<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> Article 21 al.2 de la *Déclaration Universelle des droits de l'homme* du 10 décembre 1948 des Nations Unies.

<sup>2</sup> Article 25 al.2 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques (CCPR)* adopté à New York le 16 décembre 1966 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

<sup>3</sup> Elles sont proclamées par la plupart des Chartes constitutionnelles ou sont ratifiées comme traité international pour les membres des Nations Unies.

<sup>4</sup> Pour Pierre BRECHON, *La France aux urnes, cinquante ans d'histoire électorale*, Paris, La documentation française, 1998, p.7, La voix des élections est la « seule pourvoyeuse de légitimité ».

<sup>5</sup> Olivier HIL, *Le vote*, Paris, Clefs-Montchrestien, 2000. Voir, pages d'introduction.

<sup>6</sup> Les populations des Etats modernes dépassent de loin celles des petites Cités grecques. En effet, les Etats modernes ont en majorité écrasante des populations estimées à plusieurs dizaines voire centaine de millions d'habitants, ce qui n'est pas propice à la démocratie directe.

<sup>7</sup> René OTAYEK, « Les élections en Afrique sont-elles un objet d'étude scientifique ? », In *Les élections pas comme les autres*, *Politique africaine*, N°69, Mars 1998, Trimestrielle, p. 3-4. En ligne <http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/quantin1.pdf>. Consulté le 23/06/2008.

<sup>8</sup> Ibid., p.4

<sup>9</sup> Sur les pratiques démocratiques précoloniales voir (OYGI, 1988 ou AYITTEY 1990)

Avec la colonisation du continent, des consultations électorales étaient souvent organisées par les puissances métropolitaines<sup>10</sup>.

A l'indépendance, le principe de l'élection fut donc maintenu par les premiers régimes même si les élections de ces époques ont été souvent qualifiées d'élections pas comme les autres<sup>11</sup> du fait de l'existence d'un seul parti politique<sup>12</sup>.

Dans les régimes monopartisans, la compétition électorale obéissait à un rite qui devait sauvegarder les apparences formelles d'un Etat de droit<sup>13</sup>. Les élections étaient sans enjeu et les résultats connus d'avance. Les candidats appartenaient tous au même parti. L'élection ou la réélection de chacun d'eux ne souffrait l'ombre d'aucun doute. Seul le score et la mobilisation populaire importaient, le candidat unique du parti à la présidentielle ou sa liste unique aux élections législatives et municipales était élu souvent avec plus de 90% des suffrages exprimés et des taux de participation fort élevés<sup>14</sup>.

La démocratisation du continent qui a été entamée significativement dans les années 1990 a sonné le glas des systèmes non compétitifs<sup>15</sup> et a permis l'instauration ou la réinstauration du multipartisme voire l'organisation d'élections concurrentielles.

Sans pour autant prétendre établir un bilan global du processus démocratique en cours sur le continent<sup>16</sup>, cependant, il faut reconnaître que si le défi du pluralisme politique a été certainement un acquis<sup>17</sup>, celui de la participation électorale reste en deçà des attentes.

En Afrique, l'abstentionnisme électoral persiste et signe dans plusieurs pays et assaille de plus en plus la légitimité des dirigeants issus d'élections où une partie importante du corps électoral boude régulièrement les urnes. Ainsi, quelle définition peut-on retenir de l'abstentionnisme électoral ?

---

<sup>10</sup> On peut citer l'exemple du référendum constitutionnel du 28 Septembre 1958 qui consistait pour les colonies françaises d'Afrique d'approuver ou de rejeter le projet communauté avec la France.

<sup>11</sup> C'est-à-dire des élections non concurrentielles. Pour plus d'information voir : G.HERMET, J. LINZ, A. ROUQUIE, *Des élections pas comme les autres*, Paris, FNSP, 1978.

<sup>12</sup> Les partis uniques étaient considérés par les Pères des indépendances africaines comme le seul remède à l'unité de la nation.

<sup>13</sup> Me Sidiki KABA, « *Quelques expériences de gestion du processus électoral dans le monde* », In Actes de la journée de réflexion sur « *L'ONEL* » par la SAFEFOD et L'ONDH, Dakar, SAFEFOD, 1997, p.43.

<sup>14</sup> Le vote n'était pas secret, il était même public, car le passage à l'isoloir dénotait d'une ambiguïté dans le choix. Les électeurs tout comme les candidats participaient au bourrage des urnes pour réaliser le meilleur score du pays, afin de montrer au « CHEF » sa fidélité et son engagement résolu.

<sup>15</sup> P. QUANTIN, « Pour une étude comparative des élections africaines », In *Les élections « comme les autres »*, *Politique africaine*, N°69, Mars 1998, Trimestrielle, p. 14.

En ligne <http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/quantin1.pdf>. Consulté le 23/06/2008.

<sup>16</sup> Puis que l'objet de cette étude n'est pas de faire le bilan de la démocratisation enclenchée au début de la décennie 1990.

<sup>17</sup> Presque que tous les pays Africains ont proclamé le multipartisme de nos jours.

Selon le dictionnaire du vote<sup>18</sup>, l'abstentionnisme électoral désigne l'attitude de celui (abstentionniste) qui s'abstient d'un ou de plusieurs votes. C'est un comportement qui consiste à se tenir à l'écart d'une action envisageable notamment d'un droit ou d'un devoir.

Il signifie le plus couramment le phénomène de la non-participation aux élections, sous aucune des formes autorisées, d'un électeur à un vote auquel il est convoqué. C'est une absence sans vote par correspondance, ni par représentation ou délégation. Lorsqu'elle vaut dénonciation d'un régime politique ou des caractéristiques d'un système électoral. L'abstentionnisme électoral peut être considérée comme une forme paradoxale de participation politique, notamment dans le cas du boycott.

L'abstentionnisme électoral peut être volontaire ou non selon les cas<sup>19</sup>.

Il est volontaire, lorsqu'un électeur potentiel disposant de ses droits civiques et politiques décide de ne pas prendre part à un scrutin électoral pour des raisons déterminées par sa conscience, soit qu'il décide de ne pas s'inscrire sur les registres électoraux (dans les systèmes où l'inscription sur les listes électorales est volontaire), soit qu'il s'inscrit mais s'abstient à exprimer son suffrage le jour du vote.

Par ailleurs, l'abstention peut se révéler également active ou idéologique, « politique » selon J.P CHARNAY<sup>20</sup> dans la mesure où elle constitue un acte politique conscient. Dans ce cas l'abstention peut exprimer soit une hostilité précise à l'égard d'un régime, soit un scepticisme plus profond devant la valeur ou la légitimité d'une procédure électorale particulière, d'un mécanisme de représentation, voire un rejet absolu de toute forme d'Etat s'agissant des anarchistes par exemple.

L'abstentionnisme électoral peut être aussi passive ou sociologique, «apolitique» selon J.P CHARNAY<sup>21</sup> reflétant soit un empêchement lié à l'isolement géographique ou social, soit un manque d'intérêt pour la politique.

François GOGUEL<sup>22</sup> distingue également à ce propos, ce qu'il appelle l'abstention structurelle ou systématique de l'abstention conjoncturelle liée simplement aux enjeux ou aux circonstances d'un scrutin.

La considération des modalités de l'abstentionnisme électoral éclaire les significations diverses qu'il peut revêtir.

---

<sup>18</sup> P. BACOT, *Dictionnaire du vote, Elections et Délibérations*, PUL, 1994, P.13

<sup>19</sup> D. BOY, N. MAYER, *L'électeur à ses raisons*, Presses de Sciences Po, 1997, P.47

<sup>20</sup> J-P. CHARNAY, *Le Suffrage politique en France*, Paris, Mouton, 1965,

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> F.GOGUEL, «Pour une étude scientifique de l'abstentionnisme électoral ». *RFSP*, Janvier-Mars 1952, p.68-70

L'abstentionnisme ne doit pas être confondu à « l'absentéisme » qui signifie l'absence fréquente et non justifiée du lieu de travail (absentéisme des fonctionnaires), des élus du peuple (absentéisme parlementaire) ou encore scolaire (absentéisme scolaire).

En d'autres termes, au sens de la présente étude, l'abstentionnisme électoral est conçu comme avant tout, un acte politique, un comportement électoral de la part d'un électeur potentiel<sup>23</sup> inscrit qui n'exprime pas son suffrage pour quelques raisons que ce soient.

Le multipartisme est défini comme l'existence dans un système politique de plus deux partis politiques susceptibles d'obtenir de nombreux sièges à l'Assemblée élue au suffrage universel<sup>24</sup>. C'est un pilier de la démocratie pluraliste.

Pour mieux percevoir le phénomène de l'abstentionnisme électoral, nous avons choisi de nous focaliser sur le cas du Mali qui est considéré par les observateurs comme l'un des pays qui enregistre les taux d'abstentionnisme électoral les plus élevés de la sous-région ouest africaine<sup>25</sup>. Lors des législatives du 22 Juillet 2007, la participation électoral n'était que de l'ordre de 10% dans la capitale Bamako<sup>26</sup>.

Cependant, cette option ne nous empêchera pas de faire allusion à d'autres cas pour mieux nous illustrer.

Le Mali est un pays continental, géographiquement situé au cœur de l'Afrique occidentale avec une superficie de plus de 1.241.328 km<sup>2</sup> pour une population de près de 12.500.000 d'habitants<sup>27</sup>. Un Pays semi-désertique traversé par deux grands fleuves d'Afrique : le Niger et le Sénégal.

Sur le plan de l'organisation administrative, le Mali compte<sup>28</sup> :

- Huit (08) Régions administratives : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.
- Quarante neuf (49) Cercles.
- Un (1) District : Bamako (la capitale).
- Sept cent trois (703) communes rurales et urbaines dotées chacune d'un exécutif et d'une assemblée délibérante élu au suffrage universel.

---

<sup>23</sup> Un électeur potentiel désigne la situation d'un citoyen remplissant toutes les conditions de vote (Age, jouissance de ses droits civils et politiques, nationalité etc.).

<sup>24</sup> P. BACOT, *op. Cit.*

<sup>25</sup> Massaer DIALLO, « Bilan de l'année électorale 2007 en Afrique de l'ouest », *CSAO-SWAC-OCDE*, p.8. En ligne : [www.oecd.org/dataoecd/34/41/40407147.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/34/41/40407147.pdf), page consultée en février 2008.

<sup>26</sup> F. SOUDAN, « Pourquoi les africains ne votent plus », *Jeune Afrique*, n°2429-Du 29 Juillet au 04 Août 2007, p75

<sup>27</sup> CENI du Mali, *Guide de l'observateur* .p.1

<sup>28</sup> Idem

Historiquement, le Mali fut le berceau de vieilles civilisations, de grands Empires et de royaumes célèbres<sup>29</sup>. Il s'agit entre autres de l'Empire du Ghana, de l'Empire du Mali ou Manding, de l'Empire Songhoy ; des Royaumes Bambara de Ségou, Peulh du Macina, Massassi du Kaarta, Sénoufo du Kéné Dougou et du Wassouloun.

Après la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle et jusqu'en 1959, le Mali fut une colonie française avec comme appellation le Soudan français. Il forma avec le Sénégal l'éphémère Fédération du Mali<sup>30</sup>.

En Août 1960, suite à la dissolution de la Fédération du Mali, la République du Mali fut proclamée par le Président Modibo KEITA à la suite du congrès extraordinaire de l'Union Soudanaise RDA<sup>31</sup> le 22 Septembre 1960.

De l'indépendance à 1968<sup>32</sup>, le Mali s'est engagé dans la voie du socialisme avec des fortunes diverses.

Un coup d'Etat militaire mit fin à cette option le 19 Novembre 1968 dans un contexte de guerre froide entre les deux superpuissances : les Etats-Unis capitalistes d'un côté et l'Ex-URSS<sup>33</sup> de l'autre côté. Une Junte militaire (CMLN) dirigée par le Lieutenant Moussa TRAORE, prit le pouvoir et instaure un régime militaire qui dura vingt trois ans<sup>34</sup>.

En 1979, le régime militaire institua un parti unique de droit l'UDPM (Union démocratique du Peuple malien) jusqu'aux événements sanglants du 26 Mars 1991.

Après trente une années de régime de parti unique de fait (1960-1968) I<sup>ème</sup> République, de régime militaire et de parti unique de droit (avec d'abord une période de vide constitutionnel allant du coup d'Etat de 1968 à l'adoption de la constitution du 02 juin 1974 qui donne naissance juridiquement à la II<sup>ème</sup> République), le triomphe de l'insurrection populaire du 26 Mars 1991 marque une ère de renouveau au Mali. Un Comité militaire de transition pour le salut du peuple (CTSP) conduit par le Lieutenant-colonel Amadou Toumani TOURE instaure une brève transition démocratique de dix huit mois au cours de laquelle, suite à une Conférence nationale souveraine, des textes importants furent élaborés et adoptés. Il s'agit de

---

<sup>29</sup> G. ATTILIO, *Le Mali*, Karthala, 1988, p.29

<sup>30</sup> Pour plus d'information, voir : Guédel NDIAYE, *L'échec de la Fédération du Mali*, Dakar, NEA, 1980.

<sup>31</sup> Le Rassemblement démocratique Africain.

<sup>32</sup> Cette période correspond à la première république du MALI qui fut renversée le 19 Novembre 1968 par un coup d'Etat.

<sup>33</sup> Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS).

<sup>34</sup> P. DECRAENE, *Le Mali*, PUF, Que sais-je ? 1980

\* Pour en savoir plus sur la littérature malienne et disposer d'une bibliographie assez complète, consulter : BRASSEUR Paul, *Bibliographie générale du Mali 1961-1970*, IFAN, « Catalogues et documents » n°XVI, 2, Dakar, 1976.

la charte des partis politiques ainsi que de la constitution du 25 Février 1992 qui a consacré la III<sup>ème</sup> République au Mali.

En Avril 1992, suite à des élections présidentielles ouvertes à tous, Alpha Oumar KONARE devient le premier Président démocratiquement élu.

Pendant deux mandats successifs de cinq ans chacun, appuyé par le parti majoritaire (ADEMA-PASJ<sup>35</sup>), le Président Konaré a œuvré à la mise en place des institutions et des dispositions juridiques et réglementaires qui ont contribué au processus de consolidation de la démocratie au Mali.

Les consultations électorales de 2002 ont confirmé la tendance à l'alternance démocratique<sup>36</sup> avec la victoire à la présidentielle du candidat indépendant Amadou Toumani TOURE et aux législatives du regroupement politique *Espoir 2002* dirigé par Ibrahim Boubacar KEITA, Président du RPM<sup>37</sup> et Ancien Premier ministre, Président de l'Assemblée Nationale

L'acquis du changement institutionnel au Mali est que l'accès au pouvoir de l'Etat se fait désormais par la voie des urnes largement ouvertes à la compétition des candidats.

Cependant, il reste encore à consolider les fondements d'une véritable culture démocratique à travers le renforcement de la confiance des Maliens aux institutions démocratiques et leur pleine participation à la vie politique.

L'organisation de la compétition électorale est essentiellement passée pendant cette décennie à trois degrés d'appréciation des résultats du scrutin par les acteurs politiques de l'opposition: une contestation à peine voilée en 1992, un boycott actif en 1997 et une acceptation toute consensuelle en 2002 et 2007<sup>38</sup>.

Aujourd'hui, le défi électoral au Mali reste la participation massive des électeurs aux différentes échéances à venir.

Aujourd'hui, le Mali compte plus de cent (100) partis politiques dont seule une dizaine est représentée au Parlement et une plate forme de société civile constituée au tour de certaines

---

<sup>35</sup> Alliance démocratique au Mali- Parti Africain pour la solidarité et la justice (ADEMA-PASJ).

<sup>36</sup> A la suite du Professeur Augustin Marie-Gervais LOADA dans son Article intitulé : « Les élections législatives du 11 Mai 1997 au Burkina Faso : Des élections pas comme les autres », l'alternance démocratique peut être absolue, relative et médiatisée.

L'alternance est absolue, selon que le transfert du pouvoir de la majorité à l'opposition s'applique au Président de la République élu au suffrage universel et l'Assemblée Nationale élue au suffrage universel ;

L'alternance est relative, selon que le transfert du pouvoir de la majorité à l'opposition s'applique soit au Président de la République élu au suffrage universel ou soit à l'Assemblée Nationale élue au suffrage universel ;

Elle est médiatisée lorsqu'un renversement d'alliance intervient entre les formations politiques représentées au Parlement, renversement qui engendrerait un basculement de la majorité parlementaire.

<sup>37</sup> Rassemblement pour le Mali (RPM).

<sup>38</sup> CENI du Mali, *Guide de l'observateur*, 2007, p2

associations de défense des droits de l'homme, de promotion de la femme et de l'enfant ainsi que de la citoyenneté (AMDH, CAFO, Réseau d'ONG-APEM...).

L'espace médiatique a connu également une évolution quantitative et qualitative ces dernières années. Il compte une vingtaine de journaux écrits et près de cent vingt stations de radios privées qui sont essentiellement des radios de proximité<sup>39</sup>.

Il s'agit de voir maintenant quelle approche théorique et méthodologique faut-il adopter pour mieux aborder le sujet : L'abstentionnisme électoral au Mali depuis l'avènement du multipartisme en 1992.

## **1) L'état du problème et la revue critique de la littérature :**

### **1.1) L'état du problème :**

La décennie 1990 est considérée comme une période capitale où de profondes mutations sociales, économiques et politiques ont bouleversé le continent africain, pendant que des mutations géopolitiques internationales affectaient le monde avec l'écroulement du mur de Berlin en 1989 et l'effondrement de l'ex-Union Soviétique en 1991<sup>40</sup>.

C'est dans ce contexte, ajouté aux différentes crises sociopolitiques au sein des Etats africains que de véritables mouvements de contestations voire de revendications démocratiques<sup>41</sup> s'abattaient sur le continent africain un peu partout.

La décennie quatre-vingt dix fut marquée surtout par le déclin des régimes autoritaires avec ses corollaires de partis uniques, de graves violations des droits de l'homme en Afrique. Elle fut aussi marquée par le passage ou le processus de passage de ces régimes dits autoritaires vers des régimes démocratiques ou qui ambitionnent d'être démocratiques par l'instauration ou la réinstauration du multipartisme intégral, l'organisation de consultations électorales périodiques et ouvertes ainsi que la protection et le respect des droits humains. Cependant, l'un des constats reste la désaffection des urnes couramment appelée « abstentionnisme électoral » comme en témoigne ce titre évocateur de la revue panafricaine *Jeune Afrique* du 29 Juillet au 04 Août 2007 intitulé : « *Pourquoi les Africains ne votent plus ?* ».

A l'époque des régimes autoritaires (régimes militaires, et ou de partis uniques...), la mobilisation électorale était plus forte qu'aujourd'hui dans un contexte démocratique. Cela

---

<sup>39</sup> Ibid., p2.

<sup>40</sup> Ces mutations géopolitiques planétaires ont profondément secoué les Régimes autoritaires africains et ont été déterminantes à la démocratisation du continent dans les années 1990.

<sup>41</sup> Pour plus d'information sur la troisième vague de démocratisation en Afrique, les facteurs endogènes et exogènes ; Voir : Francis AKINDES, *les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Karthala-Codesria, 1996.

peut s'expliquer tout simplement par l'absence totale de crédibilité et de transparence<sup>42</sup> dans les opérations électorales, ainsi qu'à la dictature du parti unique.

On assistait en ce moment à ce que Seydou Madani SY a qualifié de « *Subordination des organes constitutionnels aux institutions partisans* »<sup>43</sup>.

A l'époque des partis uniques, le taux de participation électorale avoisinait très souvent les 100% des électeurs inscrits<sup>44</sup>.

En 1978, une équipe de chercheurs africanistes dirigée par Dimitri-George LAVROFF publie un ouvrage pionnier qui s'intitule « *Aux urnes l'Afrique !* »<sup>45</sup> à une époque où le continent noir souffrait d'autoritarisme, serait-il un contresens aujourd'hui ?

L'année 2007 était qualifiée par les observateurs d'année électorale en Afrique, du Maroc au Cameroun, en passant par le Mali, le Sénégal, le Bénin, le Togo, le Congo, le Burkina Faso, le Liberia, la Serra Leone, la RDC, le Kenya, le Nigeria etc., force est de constater qu'en Afrique et particulièrement au Mali, le suffrage universel, principe fondamental de la démocratie représentative ne mobilise plus.

En termes d'illustration, ces chiffres<sup>46</sup> font beaucoup réfléchir : les taux d'abstention relevés lors des dernières législatives au Cameroun et au Mali du 22 Juillet 2007 ont atteint respectivement 70% à Douala et jusqu'à 90% à Bamako.

Le phénomène a été également constaté lors des législatives congolaises du 24 Juin 2007, où le taux de participation a été beaucoup plus faible qu'annoncé 60%.

Le Sénégal, qui constitue l'un des pays phares de la démocratie en Afrique<sup>47</sup>, a connu le plus faible taux de participation de son histoire politique lors des élections législatives du 03 Juin 2007 où seuls 34,75% des inscrits ont glissé leur bulletin dans l'urne après une forte participation à la présidentielle du 25 Février 2007. Ce fort taux d'abstention peut s'expliquer surtout par le fait que les principaux partis d'opposition<sup>48</sup> ont appelé à boycotter le scrutin du 03 Juin 2007.

---

<sup>42</sup> Lors de nos entretiens, un ancien administrateur civil nous a confié que même les autorités administratives participaient au bourrage des urnes. Pour la simple raison qu'un taux de participation moins élevé dans ta circonscription était supposé comme un manquement du représentant de l'Etat qui faisait aussitôt les frais. L'obéissance au parti unique était la seule voie pour la promotion des cadres de l'administration.

<sup>43</sup> SY M.S., L'exercice du pouvoir en Afrique noire, Paris, Pedone, 1967

<sup>44</sup> A cette époque le chef famille pouvait voter au nom de tous les membres de sa famille et dans certaine circonstance, le chef de village pouvait aussi voter au nom des habitants de son village. C'était un véritable système de « *vote communautaire* ».

<sup>45</sup> LAVROFF D.G. (dir.), *Aux urnes l'Afrique*, Paris, Pedone, 1978

<sup>46</sup> Chiffres fournis par Jeune Afrique du 29/07 au 08/2007.

<sup>47</sup> Pour avoir instauré le multipartisme et les élections compétitives bien avant la décennie 1990. C'est aussi l'un des rares pays africain qui n'a jamais connu de coup d'Etat (Régime militaire). Les partis d'opposition ont presque toujours existé dans ce pays.

<sup>48</sup> Regroupés au sein d'une alliance politique appelée « Front SIGGIL Sénégal ».

Cependant, il faut signaler que le taux de participation aux législatives a toujours été relativement faible au Sénégal : de 40,74% en 1993, il est tombé à 38,37% en 1998.

La faible mobilisation électorale, semble également s'emparer des électeurs des Pays Anglophones, particulièrement aux élections législatives, comme le montre les 41% de participation relevés lors des législatives de Janvier 2007 en Gambie. Un taux qui fut cependant plus élevé (58,58%) pour la réélection du Président Yahya JAMMEH en Septembre 2006.

Il faut aussi souligner que l'abstentionnisme électoral n'est pas l'apanage des seuls pays sous développés. En effet, il touche aussi les grandes démocraties comme les Etats-Unis d'Amérique, les pays d'Europe Occidentale où les taux d'abstention varient entre 15% à plus de 30% aux élections nationales. Ces taux peuvent atteindre jusqu'à 40% aux élections européennes.

Lors de la présidentielle de 1956 aux Etats-Unis, le taux d'abstention a atteint jusqu'à 46%.<sup>49</sup> On peut retenir à partir de ces chiffres que l'élection du président de la république en Afrique suscite plus d'engouement que l'élection des députés ou des conseillers communaux. Bien souvent les populations situent le cœur du pouvoir au palais présidentiel et considèrent non sans raison, l'Assemblée Nationale comme une chambre d'enregistrement des décisions du pouvoir exécutif.

La singularité malienne est que depuis l'instauration de la démocratie multipartite en 1992, le taux de participation à une consultation nationale, quelle qu'elle soit n'a jamais atteint 50% des inscrits et le taux moyen de participation est d'environ 30%.

Au terme du sondage réalisé en 2003 sur *la perception de la démocratie et du processus électoral* sous l'égide du PNUD<sup>50</sup> et du MATCL<sup>51</sup> :

Il est estimé à 50% les électeurs potentiels Maliens qui n'ont jamais pris part à une élection depuis 1992 alors que 90% des personnes interrogées considèrent la tenue d'élection régulières et transparentes comme essentielles pour la démocratie et que 80% de celles-ci aient confiance en la démocratie de leur Pays. C'est dans cette contradiction que se situe la pertinence de cette étude. Nous verrons maintenant, quel est l'état de la littérature sur les comportements électoraux.

---

<sup>49</sup> W.P. NELON et W. AARON, *L'élection présidentielle aux Etats-Unis*, Paris, Nouveaux Horizons, 10<sup>ème</sup> Éd. P 419.

<sup>50</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement ( PNUD-Mali)

<sup>51</sup> Ministère chargé de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales du Mali.

## **1.2) La revue critique de la littérature :**

Il existe certes une abondante littérature sur l'étude des comportements politiques en général, traitant essentiellement les orientations des choix électoraux et la participation politique des citoyens. Mais rares sont celles qui traitent spécifiquement la question de l'abstentionnisme électoral comme point focal. Cependant, nous avons eu à exploiter un certain nombre d'ouvrages généraux ou spécialisés sur l'étude du comportement électoral en général.

En effet, comme le souligne René REMOND dans la préface de : *L'Abstentionnisme électoral en France* d'Alain LANCELOT, A. Colin, 1968 : « *C'est à force de s'interroger sur les motivations du vote qu'on vient à chercher les raisons de ceux qui ne votent pas* ».

En matière de sociologie électorale, il existe, en effet, deux approches d'analyse du comportement électoral qui s'opposent.

L'une, la plus ancienne insiste sur les variables lourdes telles que le poids des communautés d'appartenance. Selon cette approche, le vote serait un comportement individuel mais réglé par les normes collectives<sup>52</sup>.

La seconde approche, la plus récente, s'appuie sur une analyse économique des choix électoraux et prévoyant la naissance d'un nouvel électeur rationnel<sup>53</sup> « *homo politicus* ».

En 1913, André SIEGFRIED dans son *Tableau politique de la France de l'Ouest*, A. Colin, introduit la rupture fondatrice qui donne naissance à la sociologie électorale française. Il a proposé un premier modèle d'analyse sociobiologique qui fait état de facteurs géographiques. Il compare la géologie du sol (granitique ou calcaire), l'habitat (dispersé ou groupé), le régime de propriété (grande ou petite), l'influence du clergé, les comportements politiques liés à ces variables. Ainsi, dans les terres de granitique à habitat dispersé, dominant la grande propriété et l'influence du clergé sont associées au vote de droite. Dans les terres de calcaire à habitat regroupé du fait de la rareté de l'eau, une population de petits et moyens propriétaires (et non de fermiers ou métayers<sup>54</sup> dépendants de grands propriétaires) est attaché à la gauche et éloignée du christianisme. Ainsi le citoyen n'est pas un individu isolé mais rattaché à un groupe social, à un territoire dont la configuration éclaire sa structure.

---

<sup>52</sup> N.MAYER et P. PERRINEAU, *le comportement politique des français*, Paris, A. Colin, 1992, P96.

<sup>53</sup> Pour une bonne présentation des débats sur l'électeur rationnel, particulièrement dans la science politique américaine, voir Loïc BLONDIAUX, « Mort et résurrection de l'électeur rationnel : Métamorphoses d'une incertaine », *Revue française de science politique*, n°46, Octobre 1996, p.753 à 791.

<sup>54</sup> Selon le petit Larousse, un métayer est celui qui exploite un domaine agricole par métayage. Le métayage est un contrat en vertu duquel, une personne appelée métayer s'engage à exploiter et partager la récolte avec le propriétaire du domaine agricole.

Sa méthode est basée sur la corrélation spatiale entre des structures sociales géographiquement enracinées et la répartition des votes.

Cependant, si le progrès fulgurant de l'analyse statistique des données permet d'affiner l'analyse géographique de la distribution du vote. Les limites de l'explication écologique restent évidentes surtout dès lors qu'elle se veut globalisante. Pour MAYER et PERRINEAU, des corrélations ne peuvent être établies en vertu d'une simple relation de causalité.

L'utilisation des techniques de sondage qui s'est développée à partir des années 1940 va permettre de préciser les déterminants du choix électoral.

Les études américaines aussi bien celles de Paul LAZARFELD que celles de l'Ecole de Michigan confirment la régularité des comportements électoraux. Elles mettent en évidence la faiblesse de l'intérêt politique du citoyen mais aussi la stabilité de l'identification partisane.

Philippe BRAUD dans *Le comportement électoral en France*, PUF 1973, essaye de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les catégories d'électeurs intéressées par le vote ?
- Quels sont les conditionnements et influences qu'ils subissent ?

L'auteur analyse deux mythes principaux dans la compréhension du comportement électoral : celui du suffrage expression de la souveraineté et celui du « comportement rationnel » il s'insurge contre le postulat du citoyen rationnel qui chercherait à faire prévaloir par son vote, la meilleure prise en considération possible de ses intérêts particuliers, car pour lui « *l'électeur ne serait pas toujours très bien informé de ses intérêts réels et des meilleurs moyens de les faire prévaloir (...)* », affirmation qui du reste demeure discutable.

Il a fallu attendre 1962, et la parution des Actes du Colloque sur *La dépolitisation : mythe ou réalité*, A Colin, sous la direction de Georges VEDEL, pour que l'on commence à s'intéresser scientifiquement à l'abstentionnisme électoral. Ainsi, c'est avec la thèse d'Alain LANCELOT qu'est enfin formulée une première analyse d'envergure du phénomène. LANCELOT part d'une hypothèse : *l'abstention a un intérêt pour l'étude du comportement électoral à condition de saisir qu'elle en diffère, on peut l'analyser avec les mêmes instruments*. Son travail porte sur la France entière, il utilise plusieurs méthodes (dépouillement des listes électorales, analyse statistique canton par canton et une étude par sondage).

Il s'emploie d'abord à isoler les véritables abstentionnistes : il les distingue des non-inscrits qui abaissent les chiffres d'abstention et les faux inscrits (morts ou condamnés non radiés) qui à l'inverse, les élèvent. Après avoir montré que la non-inscription politique résulte d'un choix délibéré, LANCELOT conclut que : « *l'abstentionnisme caractérise à la fois les catégories*

*sociales aliénées et les collectivités mal intégrées à la société globale* ». Il s'agit du paradigme de la faible insertion sociale.

Une partie des travaux des années 1970 et surtout 1980, influencés par les paradigmes américains remettent en cause ce premier modèle explicatif.

Marie- France TOINET et Françoise SUBILEAU font au contraire l'hypothèse qu'une partie des électeurs s'abstiennent de manière rationnelle. Leur démonstration dans « *l'abstentionnisme électoral en France et aux Etats-Unis* », in *Explication du vote*, puis dans *les chemins de l'abstention*, La Découverte, 1993 porte sur plusieurs scrutins en France et aux Etats-Unis.

Contrairement à ce qu'enseignaient les tenants de l'intégration sociale, il apparaît premièrement, que les nouveaux inscrits sont moins abstentionnistes que les autres et qu'il n'y a donc pas de temps d'intégration nécessaire pour se mettre à voter et deuxièmement, que plus les scrutins se rapprochent, plus l'abstention augmente, règle qui ne peut évidemment tenir à une modification de l'intégration sociale.

Après avoir revisité la littérature sur les comportements électoraux, nous allons maintenant voir dans quel cadre théorique, nous aborderons la présente étude.

## **2) Le Cadre théorique :**

Il s'agit donc ici de s'efforcer à transcender les apparences subjectives pour mettre en évidence les motivations réelles et les intérêts qui sous-tendent l'abstention électorale.

C'est parce que le vote est un acte social, il manifeste des régularités et des permanences tout comme des décisions éminemment personnelles comme le *suicide* ou dans un registre moins dramatique, *le choix du prénom de l'enfant* (DURKHEIM 1960, BESNARD, DESPLANQUES 1986)<sup>55</sup>.

C'est ce que montrait André SIEGFRIED en posant les bases d'une science du comportement électoral en ces termes : « D'après une opinion courante, les élections ne sont qu'un domaine d'incohérence et de fantaisie. En les observant à la fois de près et de loin, je suis arrivé à une conclusion contraire. Si selon le mot de GOETHE *l'enfer même à ses lois*, pourquoi la politique n'aurait-elle pas les siennes ? ».

Dans le cadre de cette étude, nous-nous référons largement au cadre théorique Wébérien et d'André SIEGFRIED.

---

<sup>55</sup> N. MAYER (DIR.), *Les modèles explicatifs du vote*, Paris, Harmattan, 1997.

En effet comme nous avons rappelé plus haut, c'est SIEGFRIED qui a introduit la rupture fondatrice de la sociologie électorale française. Pour la première fois, l'élection est analysée non plus en aval comme le faisaient les historiens mais en amont parce que l'électeur potentiel détermine son choix pour le vote ou pour l'abstention selon une tendance qui marque la réalité de son orientation et de son engagement politique.

L'élection peut désormais être considérée comme révélateur des opinions politiques diverses. Cette rupture donne naissance à une nouvelle conception de l'électeur dite de l'électeur rationnel ou stratégique.

Le cadre théorique de SIEGFRIED entend déduire à partir d'une étude départementale, l'ensemble des facteurs qui conduisent à la formation des motivations.

L'activité électorale doit donc, dans cette démarche, être évaluée comme une action qui est rationnelle, instrumentale par rapport au système politique. Cette rationalité s'appuie sur des hypothèses législatrices<sup>56</sup> que SIEGFRIED répertorie sous quelques idéaux-types :

- Propriété foncière et indépendance politique.
- Type d'Habitat et indépendance du vote.
- Le rôle du clergé (Religion).
- L'intervention gouvernementale.

Enfin, le cadre Wébérien étant plus adapté pour l'étude des motivations du choix qui se conçoit clairement dans la vocation qu'il donne au sociologue à savoir : « *toute sociologie est compréhension et interprétation de l'action humaine c'est-à-dire du sens subjectif que les acteurs donnent à ce qu'ils font ou à ce qu'ils s'abstiennent de faire* »<sup>57</sup>.

Nous emprunterons donc pour cette étude le cadre théorie de SIEGFRIED en combinant avec l'approche Wébérienne dans le sens que celui-ci privilégie la recherche des motivations de l'acteur qui sont classées par l'auteur dans deux catégories :

- Celles qui sont invoquées par les acteurs eux-mêmes ;
- Et celles qui sont découvertes par l'observateur car, il serait imprudent de s'en tenir au premiers.

Après cette précision du cadre théorique cependant, nous abordons avec l'intérêt du sujet ainsi que les objectifs qui nous inspirent en étudiant l'abstentionnisme électoral.

---

<sup>56</sup> F. MATONTI, *le comportement politique des français*, Paris, A. Colin, 1998, P 27.

<sup>57</sup> In *Etapes de la pensée sociologique*, Max Weber.

### **3) Les Objectifs de l'étude et l'intérêt du sujet :**

En proposant un focus sur l'abstentionnisme électoral au Mali, nous visons surtout d'apporter une contribution scientifique aussi modeste soit-elle à la problématique de la faible participation électorale. Cette question qui met en souffrance les jeunes démocraties, si l'on sait combien la légitimité des élus se trouve menacer dans la mesure où ils seraient issus d'élection à participation minoritaire du corps électoral.

L'objectif principal de la présente étude est de comprendre et d'expliquer les facteurs qui concourent à l'abstention électorale au Mali.

Il s'agit d'élucider les principales motivations des abstentionnistes voire également les variables objectives qui sous-tendent l'abstention électorale au Mali.

Il ne s'agit donc ni de rapporter des sentiments personnels ni de porter des jugements de valeur sur les faits sociaux qui s'en dégagent mais juste de ces faits et de leur interprétation en toute neutralité axiologique comme l'a souligné Max Weber dans « *Le Savant et le politique* ».

A terme, la présente étude devra contribuer à élucider les décideurs politiques en vue de la formulation de nouvelles politiques électorales qui accroîtraient l'intérêt de la population pour les élections et la démocratie en vue d'une participation plus importante. Au Mali, on constate qu'après chaque consultation électorale des millions de cartes d'électeurs restent (non retirées) entre les mains de l'administration. Ceci constitue une énorme perte financière, si l'on sait le coût assez élevé<sup>58</sup> de la confection de ces documents électoraux pour le contribuable et les partenaires.

Le présent sujet constitue un thème d'actualité au Mali où les plus hautes autorités ont récemment créé un Comité d'experts chargé de conduire la réflexion sur la consolidation de la démocratie. Ce Comité dirigé par l'ancien Ministre du travail et de la fonction publique, M. Daba DIAWARA<sup>59</sup> se penchera sur les points saillants comme :

- Le mode de scrutin,
- La multiplicité des structures intervenant dans l'organisation des élections,

---

<sup>58</sup> Le coût de l'organisation des élections devient de plus en plus élevé au Mali. De 2.300.000.000.FCFA pour les élections générales de 1992 y compris le référendum constitutionnel, ce coût est passé à près de 15Milliards de FCFA en 1997 y compris le scrutin controversé du 13 Avril 1997 qui fut annulé par la Cour Constitutionnelle pour non possession de listes électorale par la Cour.

Pour la période 2000-2002 la contribution financière des partenaires du Mali ( le Japon, le Canada, le PNUD, la France, les Pays-Bas et la Belgique...) est passée à plus de 5.300.000.000FCFA.

Les dépenses électorales du MATCL hors financement extérieur s'élèvent à 14Milliards y compris le RACE de 2001. Pour plus d'informations voir : Rapport du MATCL, « *Le processus électoral au Mali 2002, consolider la démocratie* » Mars 2003. En ligne : [161.58.68.39/election2002.pdf](http://161.58.68.39/election2002.pdf)

<sup>59</sup> A propos des missions du Comité Daba DIAWARA, consultez, [http://mali.viky.net/maliens\\_exterieur/mes\\_photos/Daba.pdf](http://mali.viky.net/maliens_exterieur/mes_photos/Daba.pdf).

- Le faible engagement des partis politiques et des candidats aux différents scrutins,
- La faiblesse récurrente du taux de participation aux différents scrutins entre autres...

Pour mieux atteindre nos objectifs, nous avons opté pour la méthode behavioriste à cause de sa pertinence à découvrir les motivations ou justifications du comportement électoral.

#### **4) La méthodologie :**

##### **4.1) la conception de la recherche :**

Compte tenu des contraintes d'ordre matériel et temporaire que toute recherche scientifique est assujettie, il convient donc pour nous de limiter le cadre de cette étude dans le temps, dans la matière et dans l'espace.

Pour ce qui concerne la limitation dans le temps, nous avons choisi délibérément 1992 à nos jours, comme notre cadre temporel. Cette année constitue le départ d'une nouvelle ère démocratique au Mali. Elle constitue le point de départ de la III<sup>ème</sup> République du Mali et a été marquée par un certain nombre d'évènements majeurs notamment la fin de la transition démocratique, l'adoption d'une nouvelle constitution celle du 25 Février 1992 par référendum et l'organisation des élections fondatrices (pluralistes) que le pays n'avait jamais connu auparavant, avec l'élection d'un nouveau Président de la République et d'une nouvelle Assemblée Nationale. Pendant la période concernée, le pays a organisé une dizaine d'élections présidentielles, législatives et communales. Cependant, seules les deux premières feront l'objet d'analyse à cause de leur enjeu national.

Pour ce qui concerne la limitation dans l'espace, le Mali sera l'objet de cette étude. Il s'agit donc d'une monographie sur le Mali. Mais compte tenu de l'immensité territoriale<sup>60</sup> de notre champ d'étude, il s'est donc avéré nécessaire de choisir les sites sur lesquels devra porter la recherche sur le terrain.

Ainsi nous avons choisi trois sites : Bamako, la capitale (comme site laboratoire) ; la deuxième Région, Sikasso (comme représentative du Sud du Pays) et enfin la septième Région, Gao (comme représentative du Nord du Pays).

Seules les motivations géopolitiques nous ont conduit à opter les choisis ainsi effectués.

Ainsi pour mieux atteindre les objectifs escomptés de cette recherche, il nous faut maintenant voir avec quelle méthode de collecte de données, d'échantillonnage et de recueil des matériaux ou sources que nous avons utilisés.

---

<sup>60</sup> Superficie du Mali est estimée à 1.241.238 km<sup>2</sup>, soit deux fois celle de la France.

#### **4.2) Les méthodes de collecte des données :**

Pour cette étude, nous avons combiné trois méthodes de recueil de données ou d'informations: la première méthode est l'analyse et l'exploitation documentaire, la deuxième est quantitative avec comme outil principal un questionnaire<sup>61</sup> dans le but de quantifier certaines informations ; la troisième méthode est qualitative avec comme instrument les Entretiens exploratoires semi structurés<sup>62</sup>, voire informels (discussion en groupe au tour du thé par exemple) dans le but de mieux comprendre et de compléter les données quantitatives.

##### **4.2.1) L'analyse et l'exploitation documentaire :**

Il s'agit ici pour nous, en la collecte et l'exploitation d'ouvrages généraux ou spécialisés, classiques ou modernes, des traités, d'essais, de manuels, d'articles universitaires ou de presse, des rapports ou tout autres textes utiles dans le but de nous aider à mieux comprendre notre sujet.

##### **4.2.2) L'enquête par questionnaire :**

Dans le but d'étudier objectivement les facteurs qui sous-tendent l'abstentionnisme électoral au Mali, nous avons dressé un questionnaire à trois volets :

- Quels sont les mobiles du vote et les motifs de l'abstention pour les personnes qui seront interrogées, selon les variables suivantes : l'âge, le sexe, le milieu, le niveau d'instruction, la catégorie socioprofessionnelle, la situation matrimoniale, l'habitat, appartenance partisane...
- Quel regard les personnes interrogées portent-elles sur le fonctionnement des institutions et quel crédit accordent-elles au système électoral.
- Enfin, quelles perceptions ont-elles de la classe politique (de la démocratie, des Partis politique et des hommes politiques).

Nous avons utilisés aussi les résultats du « *Sondage sur la démocratie et le processus électoral et la démocratie au Mali* » réalisé sous l'égide le MATCL et le PNUD en Mai 2003, traite l'abstention électorale au Mali pour la période (1992-2003).

##### **4.2.3) Les Entretiens exploratoires :**

Ces interviews s'adressent essentiellement à toutes les personnes ressources, c'est à dire d'un coté, aux responsables de partis politiques, de la société civile (notables, Responsables

---

<sup>61</sup> Voir formulaire du questionnaire dans la partie Annexe.

<sup>62</sup> Voir formulaire du guide d'entretien des personnes ressources dans l'Annexe.

religieux, chefs d'ONG ou d'associations...) et de l'autre côté, aux responsables impliqués dans le processus électoral des structures suivantes : CENI, MATCL, DGE, Cour Constitutionnelle, Comité National de l'égal accès aux médias d'Etat etc.

Cette approche qualitative est indispensable pour collecter les perceptions des personnes ressources sur le phénomène de l'abstention électorale.

#### **4.3) l'échantillonnage :**

Nous avons construit un échantillon représentatif en tenant compte de deux exigences : il s'agit du respect de la proportionnalité entre l'échantillon à bâtir et la population globale concernée qui est estimée à plus de 12 500 000 d'habitants et en d'autres termes les limites de nos moyens matériels (financiers et temporaires), aussi bien pour l'enquête sur le terrain que le traitement des données. Donc l'échantillon bâti n'est ni trop petit (respect de la représentativité) ni trop grand (qui pose le problème de faisabilité) mais gardant une taille raisonnable tout en comportant une égale représentativité du genre.

Les autres critères pour la composition de l'échantillon sont les suivants :

- Premier critère, c'est de celui de l'âge. L'objectif est de permettre à tous ceux qui ont un âge compris entre 18 ans et plus de 60 ans de faire partie de l'échantillon ;
- Deuxième critère, c'est celui du niveau instruction ou culturel. Il s'agit d'interroger, instruits et non instruits ;
- Troisième critère, c'est celui socioprofessionnel, dans souci d'interroger les travailleurs, les chômeurs, les Etudiants, les ménagères, les cultivateurs etc.

La méthode probabiliste a été utilisée pour la constitution de cet échantillon dans la mesure où elle assure des chances égales à tous d'en faire partie.

Ainsi, après avoir diagnostiqué la méthodologie appropriée à cette étude, nous verrons maintenant la problématique.

#### **5) La problématique et hypothèses :**

Au Mali, depuis l'avènement de la III<sup>ème</sup> République en 1992 et jusqu'à nos jours, le taux de participation à une élection n'a jamais atteint 50%, après une expérience électorale de près de dix-huit consultations référendaires, présidentielles, législatives et communales.

Une telle expérience doit permettre aujourd'hui au Mali de sortir d'une logique d'élection de fondation, voire de consolidation pour entrer dans une logique d'élection de routinisation avec une participation plus élevée.

L'échiquier politique malien comprend une centaine de partis politiques qui sont formés la plupart après les événements du 26 Mars 1991. Ces formations politiques sont confrontées à plusieurs défis dont la mobilisation de l'électorat pendant les élections qui reste encore faible. Sur la centaine de partis politiques, seule une dizaine est représentée au parlement. Quand on sait que l'une des fonctions principales d'un parti politique est de mobiliser et d'encadrer l'électorat en vue de la conquête et l'exercice démocratique du pouvoir. Ainsi les partis politiques maliens ne jouent-ils pas suffisamment leurs fonctions ?

Ou encore, peut-on dire que la faible participation électorale des Maliens est-elle une manifestation de leur désintérêt à l'égard de la chose électorale ?

En d'autres termes, l'abstentionnisme électoral est-il la conséquence de l'immobilisme des organisations de la société civile qui doivent servir de tremplin aux partis politiques en matière de proposition de projet de société, ou peut-il expliquer autres choses ?

Tout notre propos tournera au tour de ces interrogations soulevées par l'abstentionnisme électoral que nous ramènerons à la question principale suivante : *Quels sont les facteurs explicatifs de l'abstentionnisme électoral ?*

Ainsi, pour mieux cerner les causes de l'abstention électorale en profondeur, nous avons posé un certain nombre d'hypothèses :

- La première hypothèse consiste à considérer l'abstention électorale comme liée à l'analphabétisme galopant au Mali qui touche la majeure partie de la population d'un coté et à la faible culture démocratique de l'autre côté. En effet, selon cette hypothèse le niveau d'instruction serait un facteur considérable à prédire la participation électorale ou l'abstention électorale.

- La deuxième hypothèse soutient que la faible participation électorale des Maliens se traduirait par une certaine indifférence de ceux – ci à l'égard de la politique. En effet, l'image de la politique se détériore peu à peu dans notre pays, ce qui peut découler d'une certaine insatisfaction au plan politique et social. En outre, la pauvreté et le chômage frappent plus d'un malien et pouvant freiner la participation politique active.

- Enfin selon, la troisième hypothèse, la hausse de l'abstention serait due aux effets conjugués des défaillances dans l'organisation des élections depuis 1992, du système électoral d'une part et de la conjoncture d'autre part.

Pour une étude plus approfondie des causes qui sous-tendent l'abstentionnisme électoral au Mali, nous allons analyser dans un premier temps, les facteurs liés au processus organisationnel des élections et à la conjoncture et dans un second temps, les facteurs liés à la perception de la politique dans l'imagerie collective et à la faible insertion sociale.

Première Partie : Les facteurs liés au processus organisationnel des élections et à la conjoncture

Deuxième Partie : Les facteurs liés à la perception de la politique dans l'imagerie collective et à la faible insertion sociale.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**Première Partie :**

**Les facteurs liés au processus organisationnel des élections et à la  
conjoncture.**

*« D'après une opinion courante, les élections ne sont qu'un domaine  
d'incohérence et de fantaisie. En les observant à la fois de près et de loin,  
je suis arrivé à une conclusion contraire. Si selon les mots de GOETHE l'enfer même à ses lois,  
pourquoi la politique n'aurait-elle pas les siennes ? ».*

*SIEGFRIED A., Tableau politique de la France de l'ouest, Paris, A. Colin, 1913.*

Les déterminants de la participation électorale à travers les études classiques (aussi bien américaine que française) du comportement électoral sont liés surtout aux variables sociales<sup>63</sup> (biologique, économique, culturel...) tels que l'âge, le sexe, l'habitat, la profession, la faible insertion sociale, l'identification partisane, les solidarités communautaires ou religieuses etc.

Il s'agit ici pour nous de prolonger l'analyse des facteurs explicatifs de l'abstentionnisme électoral en diagnostiquant l'impact des défaillances liées au processus organisationnel des élections et le poids de la conjoncture (les enjeux électoraux, l'offre politique, le calendrier électoral...).

Au Mali, le vote est un droit (Electorat-droit) et non une obligation donc l'abstention électorale peut apparaître comme une alternative offerte au citoyen dans une situation de choix sollicité en particulier à l'occasion d'élections politiques de voter ou de ne pas voter.

En effet comme le souligne Alain LANCELOT<sup>64</sup> : « *le comportement électoral n'est pas un comportement totalement autonome (...), c'est un comportement sollicité, instrumental vis-à-vis du système politique et qui peut être considéré comme un comportement sous contrainte* ».

En d'autres termes, le système politique peut modifier les taux de participation politique, en particulier le système électoral peut influencer de son côté la participation électorale.

Ainsi dans cette première partie, nous étudierons d'une part les facteurs liés à l'organisation technique et matérielle des élections (Chapitre I) et d'autre part, les facteurs liés à la conjoncture (Chapitre II)

---

<sup>63</sup> Ces déterminants lourds seront abordés plus tard dans la deuxième partie de ce mémoire.

<sup>64</sup> In *Abstentionnisme électoral en France*, A. Colin, Paris, 1968.

## **CHAPITRE I : L'organisation technique et matérielle des élections.**

La crédibilité d'un scrutin dépend surtout de sa bonne organisation c'est-à-dire aussi bien de sa préparation technique que de son organisation matérielle. Il s'agit de toutes les opérations effectuées depuis l'inscription des électeurs sur les listes électorales jusqu'aux opérations de vote proprement dites. Cette phase est très déterminante pour la participation des électeurs.

Au Mali, de l'accession à l'indépendance en 1960 jusqu'aux événements de mars 1991, l'organisation des opérations électorales et référendaires a été toujours assurée par le seul département de l'administration territoriale avec des fortunes diverses.

L'avènement de la démocratie pluraliste en 1992 a vu la création d'autres structures électorales indépendantes comme la commission électorale nationale indépendante (CENI) ou la délégation générale aux élections (DGE).

La création de la CENI en 1997, qui avait tant été revendiquée par les partis politiques de l'opposition en vue de l'organisation des élections générales de la même, s'est soldée par un fiasco électoral. En effet, les élections législatives du 13 avril 1997 ont été annulées par la Cour Constitutionnelle au motif de la non-présentation par la CENI des listes électorales à la cour. C'est pourquoi, depuis 2002 l'organisation technique et matérielle des élections est confiée à diverses structures avec des rôles spécifiques bien déterminés.

Malgré l'implication de la CENI et de la DGE, le Ministère chargé de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL) constitue toujours la cheville ouvrière de l'organisation technique et matérielle des élections. Cette prééminence du MATCL s'explique selon les autorités par l'expérience de ce département dans l'organisation des élections et la présence effective de ses ramifications sur toute l'étendue du territoire national.

Au terme de nos enquêtes, il ressort que les modalités d'inscription des électeurs, l'état du fichier électoral (Section I) ainsi les défaillances liées aux opérations de vote (Section II) concourent à la faible participation électorale.

### **SECTION I: Les facteurs liés à l'inscription des électeurs et à l'état du fichier électoral.**

Au regard de la controverse autour des consultations électorales de 1997, largement due à la méfiance des acteurs vis-à-vis de la qualité du fichier électoral existant, le gouvernement s'est donc engagé à mettre en place un fichier électoral plus fiable et accepté par tous en vue des prochaines échéances.

C'est dans ce cadre qu'a été réalisé le recensement administratif à caractère électoral (RACE) en 2001.

Malgré cette volonté politique du gouvernement appuyée par ses partenaires financiers en vue d'améliorer la fiabilité du fichier électoral<sup>65</sup>, le constat est que la qualité de ce dernier continue toujours d'être mise en cause par les acteurs politiques.

En outre, le Mali a opté pour le mode d'inscription d'office ou automatique des électeurs sur les listes électorales qui d'après plusieurs observateurs, contribue à augmenter les taux d'abstention.

L'étude des facteurs liés au recensement et à l'établissement du fichier électoral, nous amène à analyser l'impact du mode d'inscription des électeurs sur la participation électorale (Paragraphe 1) et les incohérences contenues dans le fichier électoral en dépit de son informatisation (Paragraphe 2).

### **Paragraphe 1 : L'impact du mode d'inscription des électeurs.**

Au Mali, le mode d'inscription en vigueur est celui de l'inscription d'office ou automatique qui consiste à faire inscrire sur les listes électorales tous les citoyens de nationalité malienne, jouissant de leurs droits civiques et politiques et âgés d'au moins dix-huit ans, à partir des cahiers de recensement.

Ainsi la volonté du citoyen n'est pas requise au préalable comme dans le système de l'inscription volontaire pratiqué par d'autres pays comme la France, les Etats-Unis d'Amérique, le Sénégal, le Congo Brazzaville...où c'est le citoyen qui décide volontairement de son inscription ou non sur les listes électorales.

Il est important de souligner ici qu'au Mali les taux d'abstention électorale sont presque calculés en fonction du nombre de la population en âge de voter (comme aux Etats-Unis d'Amérique), puisqu'avec le système d'inscription d'office, on peut considérer que c'est tous les citoyens en âge de voter qui sont inscrits sauf ceux qui ne disposent pas leur droit de vote par décision judiciaire.

Par contre, en France ou au Sénégal, les taux d'abstention sont calculés en fonction du nombre des électeurs qui se sont inscrits volontairement. Ceci peut abaisser considérablement le nombre des abstentionnistes et élevé en même temps celui des non-inscrits.

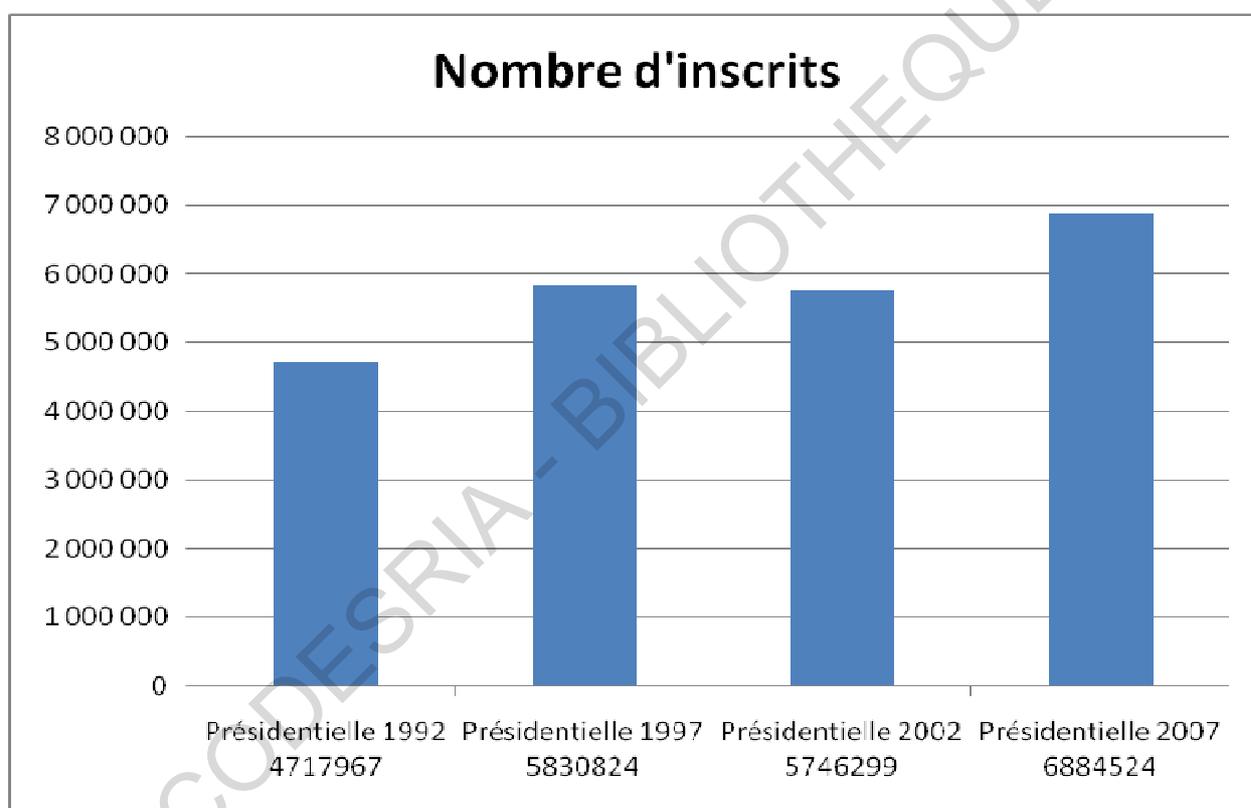
---

<sup>65</sup> Le fichier électoral du Mali est désormais informatisé et est disponible en ligne : <http://www.dgemali.net/inscription.html>.

Le mode d'inscription d'office peut être considéré comme un système favorisant une augmentation du nombre des abstentionnistes dans la mesure où tous les électeurs potentiels<sup>66</sup> sont automatiquement répertoriés sur le fichier électoral. Il contribue donc à gonfler le nombre des électeurs inscrits dont certains parmi eux ignorent même qu'ils sont inscrits.

Aussi, avec un tel système, le nombre des électeurs croît de façon très sensible d'élection en élection. Au Mali, le nombre des inscrits croît en moyenne de près d'un million de nouvelles inscriptions en espace de cinq ans séparant en principe deux élections.

**Graphique : Progression des inscrits par élection présidentielle de 1992 à 2007** <sup>67</sup>.



A partir de cette graphique, nous constatons que le nombre des inscrits a progressé de plus de 2.000.000 de nouvelles inscriptions, des présidentielles de 1992 à celles de 2007. Avec le mode d'inscription d'office pratiqué au Mali jusque là, les statistiques prévoient une progression du nombre des inscrits à près de 10.000.000 d'électeurs potentiels d'ici les échéances électorales de 2017.

<sup>66</sup> Ici, nous entendons par « électeur potentiel » tout citoyens remplissant les conditions d'élire fixées par la loi électorale.

<sup>67</sup> Source : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL) et la cour constitutionnelle du Mali.

En comparant le nombre des électeurs inscrits au Mali à celui d'autres pays voisins de la sous-région ouest africaine comme le Sénégal ou le Burkina Faso, qui ont à peu près les mêmes caractéristiques démographiques, on se rend compte que l'électorat malien est plus important en terme de volume que ceux de ces pays.

Nous déduisons donc que c'est le système d'inscription sur le volontariat pratiqué par ces deux pays voisins qui justifie ces écarts.

Lors des élections présidentielles de 2007, pendant que le Mali comptabilisait près de 7.000.000 d'électeurs inscrits sur une population estimée à 12.500.000 habitants ; le Sénégal n'en comptait qu'à peu près 5.000.000 d'électeurs et le Burkina-Faso, 4.400.000 électeurs sur une population globale de 13.000.000 d'habitants.

A en croire aux statistiques, plus d'un électeur malien sur deux a moins de Vingt Cinq (25) ans ; en plus 57% des personnes enquêtées ayant moins de ce seuil d'âge ont déclaré : « *n'avoir pas voté* » lors des élections générales de 2002. Ceci nous montre que l'abstentionnisme électoral au Mali est un phénomène essentiellement juvénile.

Il faut souligner que cette forte abstention des jeunes est en partie due au système d'inscription, mais aussi à la faible insertion socio-économique<sup>68</sup> de cette couche. En effet, un nombre important de ces jeunes ignorent qu'ils sont inscrits sur les listes électorales dans la mesure où ces listes ont été obtenues à partir du recensement (RACE) tenu en 2001.

En terme d'illustrations les futurs électeurs nés vers 1989 et recensés lors du RACE de 2001 sont automatiquement inscrits sur les listes électorales pour les échéances de 2007.

En plus, lors du RACE c'est le chef de famille qui faisait recenser les membres de sa famille très souvent à leur absence. Toutes ces pratiques ajoutées à d'autres ont contribué à détériorer la qualité du fichier électoral.

## **Paragraphe 2 : L'état du fichier électoral.**

L'état du fichier électoral peut également constituer une source explicative des forts taux d'abstention électorale observés au Mali. Bien qu'il soit informatisé<sup>69</sup>, le fichier électoral est sujet à beaucoup d'incohérences parmi lesquelles nous pouvons retenir les faux inscrits qui gonflent les pourcentages d'abstention.

Il s'agit d'abord des doubles, voire des triples inscriptions d'une même personne. Cette situation est en partie due à la mobilité des Maliens aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur.

---

<sup>68</sup> *Infra*, section II relative aux facteurs liés à la faible intégration socio-économique.

<sup>69</sup> En ligne : <http://www.dgemali.net/inscription.html>.

A l'intérieur du Pays, il s'agit surtout de l'exode des ruraux vers les grandes villes qui finissent par s'établir définitivement ou des mutations de fonctionnaires.

Ensuite l'immigration des Maliens vers d'autres pays tels que la Côte d'Ivoire, la France, l'Espagne, les pays d'Afrique centrale etc.

La non déclaration de ces déplacements aux services administratifs compétents constitue l'un des explications à ces doubles ou triples inscriptions. La même personne peut être inscrite dans son village en même dans son lieu de résidence (ou dans une autre localité du pays) voire à l'étranger dans un consulat ou une ambassade.

S'agissant du cas des travailleurs mutés d'une localité à une autre, si cette mutation n'est pas déclarée à la commission d'inscription lors des révisions annuelles pour changement de circonscription électorale, il y a risque de double inscription.

Plusieurs personnes interrogées ont déclaré être inscrites dans plus d'une circonscription électorale. Certaines affirment que : « *j'ai été inscrit par mes parents au village et moi-même résidant à Bamako, je me suis fais inscrire ici...* » ou encore « *je ne savais pas que j'étais inscrits au village* » etc.

Nous pensons que l'informatisation du fichier électoral est un atout important en vue de la détection et de la correction de telles situations. De nos jours, des logiciels performants existent pour déceler ces multiples inscriptions d'une même personne si toutes les coordonnées<sup>70</sup> sont identiques.

En plus de ces multiples inscriptions d'une même personne sur les listes électorales en différente localité, il faut aussi ajouter, le cas des faux inscrits c'est-à-dire des « *électeurs fantômes ou fictifs* ». Il s'agit ici des personnes décédées ou qui n'ont jamais existé, mais qui continuent de figurer sur les listes électorales. Cette situation est due surtout à la non-déclaration de certains décès aux centres d'Etat civil. Au Mali, nombre de décès ne sont pas déclarés aux services compétents des mairies.

L'option pour l'inscription d'office ou automatique consiste aussi à reconduire le même fichier électoral pour plusieurs élections et cela malgré ses imperfections.

Au terme du Sondage de 2003<sup>71</sup>, il est estimé à 50 % des électeurs maliens qui n'ont jamais pris part à une consultation électorale. Ceci explique une défaillance du système électoral et exige l'audit du fichier existant. Cet audit du fichier électoral permettra de déceler et de

---

<sup>70</sup> C'est-à-dire Nom, Prénoms, date de naissance, sexe, profession ainsi que les noms et prénoms des deux parents.

<sup>71</sup> Source : MATCL et PNUD, Sondage sur la perception du processus démocratique au Mali, Bamako, *Les GREAT Cahiers*, 2003.

combler ces imperfections qui ont pour nom l'inscription multiple d'une même personne ou l'inscription des personnes fictives « *Electeurs fantômes* ».

Ensuite, il faut une véritable collaboration entre les services chargés du contrôle des immigrations, la DGE à travers les commissions d'inscription des mairies et une forte implication des citoyens en vue de palier à ces faux inscrits qui nuisent aux taux de participation électorale.

Après avoir diagnostiqué les incohérences liées aux modalités d'identification des électeurs et à l'état du fichier électoral, nous aborderons maintenant avec les facteurs liés aux opérations de vote.

## **SECTION II : Les facteurs liés aux opérations de vote.**

Les facteurs relatifs aux opérations de vote sont surtout ceux qui touchent à l'accomplissement du vote c'est-à-dire aux obstacles pouvant empêcher un électeur d'accomplir son droit de vote. En effet, les lacunes liées à la préparation technique ou à l'organisation matérielle d'un scrutin peuvent entraver l'accomplissement des opérations de vote.

Ainsi au terme de nos enquêtes, il s'est révélé que le dysfonctionnement organisationnel contribue sans doute à la faiblesse de la participation électorale.

Il s'agit surtout des difficultés liées au retard souvent enregistré dans l'acheminement du matériel électoral vers les bureaux de vote qui peut de son côté retarder le démarrage du scrutin (Paragraphe 1), ainsi qu'à l'éloignement de certains bureaux de vote de l'électeur (Paragraphe 2).

### **Paragraphe 1 : Les difficultés logistiques liées à l'acheminement du matériel électoral.**

Par acheminement du matériel électoral, on entend le déploiement effectif du matériel indispensable à la tenue d'élections crédibles aux différents centres de vote aussi bien à l'intérieur du pays que dans les différentes représentations diplomatiques ou consulaires bien avant le jour de l'élection.

L'un des constats qui découle de l'observation des élections au Mali est que rarement le jour du scrutin les bureaux de vote s'ouvrent à huit heures du matin précise comme le préconise la loi électorale<sup>72</sup>.

---

<sup>72</sup> En effet, les rapports des observateurs nationaux ou internationaux ont tendance à considérer dans la généralité que les bureaux de vote ont ouvert à 8 heures et ont fermé à 18 heures. Nous ne sommes pas de cet avis. Nous pensons que ces déclarations sont plutôt des déclarations de principes que reflétant la réalité.

Ce retard découle généralement à la non disponibilité de certains matériels indispensables au déroulement du vote (bulletins de vote des candidats, enveloppes, ancre indélébile, isoaloirs etc.) et a pour corollaire le décalage d'une heure voire plus pour l'ouverture du bureau de vote.

Cette situation contribue certainement à décourager les premiers électeurs arrivant aux centres de vote dont certains repartent pour vaguer à leurs occupations.

Très souvent, il s'agit des personnes travaillant pour leur propre compte (commerçants, artisans, ménagères, ouvriers...). Nombreux sont parmi les enquêtés qui affirment avoir été dans ce cas et n'ont pas pu accomplir leur devoir civique. Certains ont déclaré qu'« *Après la matinée, j'ai plus le temps* » ou qu'ils ont « *autres choses à faire...* ». D'autres ont même fustigé le fait que c'est les autorités qui ne respectent pas très souvent l'heure d'ouverture des bureaux de vote en déclarant : « *s'ils ont dit huit heures c'est huit heures* ».

Ces déclarations montrent clairement que les citoyens exigent des organisateurs des élections plus de rigueur afin que pour faute de non disponibilité du matériel électoral ici et là, les bureaux n'arrivent pas à s'ouvrir à l'heure indiquée par loi.

Il est vrai que le territoire national est immense<sup>73</sup> et les circonscriptions électorales fort éloignées les unes des autres, cependant, l'administration électorale doit tout mettre en œuvre en vue d'assurer l'acheminement de tout le matériel électoral indispensable et de vérifier leur disponibilité avant le jour du scrutin aux différents centres de vote.

Pendant les présidentielles d'avril 2002, cet enquêté nous a expliqué qu'il lui est arrivé personnellement d'attendre devant son bureau de vote (N°70) au centre de vote de l'école de Missira<sup>74</sup> pour près d'une heure et demie à cause de la non disponibilité de certains bulletins de vote<sup>75</sup>. Il a fallu que le président de son bureau de vote aille demander les bulletins manquants dans d'autres bureaux qui étaient eux aussi confrontés au même problème.

En effet, avant l'utilisation des bulletins uniques au Mali expérimentés lors des élections présidentielles et législatives de 2007, c'était le système des bulletins individuels pour chaque candidat ou liste qui était en application. Or, ce système engendrait comme problèmes soit l'insuffisance de bulletins de vote soit l'absence partielle de ceux-ci dans certains bureaux de vote.

---

<sup>73</sup> Environ 1.241.238 km<sup>2</sup> de superficie.

<sup>74</sup> Un quartier populaire de la capitale Bamako.

<sup>75</sup> Cette non disponibilité de certains bulletins de vote à la présidentielle de 2002 peut aussi s'expliquer par le nombre record de candidatures en lice, plus d'une vingtaine. C'était une première au Mali de gérer une élection avec autant de candidats dont le Professeur Théodore Holo de l'Université d'Abomey Calavi a qualifié de « *Banalisation des candidatures aux élections* ».

Dans un tel système, le nombre de bulletin doit être proportionnel au nombre d'électeurs inscrits dans le bureau pour assurer l'égalité entre les candidats en lice et ceci n'était pas toujours le cas dans la mesure où on pouvait constater des décalages assez importants entre les volumes des bulletins de vote des candidats en compétition.

Une telle défaillance pourrait conduire les électeurs à douter de la sincérité et de la transparence de l'élection, quand on sait que la pleine participation des citoyens à une élection dépend de la crédibilité que ceux-ci l'attachent. Or, la crédibilité d'une élection se joue avant (phase organisationnelle), pendant (phase du déroulement) et après le scrutin (phase de proclamation des résultats et de gestion du contentieux).

Dans la phase organisationnelle d'une élection, si le volet matériel comme on vient de voir est indispensable, il n'en demeure pas moins pour le volet technique qui consacre la répartition géographique des centres de vote en vue du rapprochement entre l'électeur et son bureau de vote.

### **Paragraphe 2 : L'éloignement du bureau de vote de l'électeur.**

L'éloignement géographique du bureau de vote des populations surtout dans les zones reculées comme dans les milieux nomades constitue donc un facteur décourageant pour la participation électorale. Il s'agit, de la distance géographique entre l'emplacement du dispositif des bureaux de vote et les électeurs.

Le déploiement des centres de vote sur le territoire national doit répondre à cette préoccupation des citoyens. En effet, plus l'électeur est isolé géographiquement plus il a tendance à s'abstenir du vote surtout ceux qui n'ont pas un engagement politique assez élevé. Au Mali, les périodes électorales coïncident très souvent avec le début des semailles<sup>76</sup> dans le sahel. Ce qui n'est pas très propice pour une forte participation électorale de la part des populations dont la formation civique est encore faible. En plus, l'hivernage contribue à isoler certaines localités du reste du pays à cause des inondations.

La loi électorale<sup>77</sup> prévoit qu'il est créé un bureau de vote au niveau du Chef lieu de cercle et du district de Bamako (art.180 de la loi du 04 septembre 2006).

Si l'on se réfère sur cette disposition, seuls les chefs lieux de circonscription ont droit à l'implantation du bureau de vote. Cependant, dans la pratique toutes les communes ainsi que les principales juridictions de l'étranger disposent des bureaux de vote.

---

<sup>76</sup> L'impact de hivernage sera étudié dans le Chapitre II consacré aux facteurs conjoncturels.

<sup>77</sup> En ligne, <http://www.dgemali.com/loi.html>, Consulté le 15/11/2007.

La question qui se pose ainsi, est de savoir si l'actuelle configuration des bureaux de vote ne constitue-t-elle pas un facteur explicatif de l'abstentionnisme électoral ?

De prime abord, il faut souligner que la création des bureaux de vote, leur ressort ainsi que leur emplacement font l'objet d'une décision du représentant de l'Etat dans le cercle (Préfet) et dans le district de Bamako (Gouverneur)<sup>78</sup>.

Lors des élections générales de 2002, le nombre de bureaux de vote est passé à 12.004 bureaux pour 5.446.202 électeurs dont plus de 900 bureaux pour la seule ville de Bamako.

On a constaté une augmentation sensible du nombre de bureau de vote pendant les dernières élections générales de 2007 avec 20.278 bureaux de vote, dont 18.918 bureaux à l'intérieur du pays et 1.360 pour les juridictions de l'extérieur. Cependant, cette augmentation du nombre des bureaux est plutôt consécutive à celle du nombre des électeurs inscrits qui est passé à 6.884.522 inscrits. Les emplacements habituels des bureaux de vote n'ont presque pas connu d'évolution significative.

La loi électorale poursuit qu'il est créé au moins un bureau de vote dans chaque village ou fractions nomades pour 500 électeurs. Or, tous les villages, fractions nomades ou consulats ne comptent pas ce seuil d'électeur. S'il faut que les électeurs parcourent des kilomètres (villages en villages voire pays en pays) pour voter, le risque d'abstentionnisme est trop élevé.

C'est pourquoi les Maliens de l'extérieur sont plus abstentionnistes<sup>79</sup>. Or, le Mali compte un nombre assez important de ressortissants qui vivent à l'extérieur du pays. Ces derniers sont estimés à près de 3.000.000<sup>80</sup> de personnes résidant principalement en Côte d'Ivoire, en Afrique Centrale, en France, aux Etats-Unis d'Amérique etc.

Il faut donc une vraie politique de rapprochement de nos compatriotes établis à l'étranger avec les autorités diplomatiques et consulaires en vue de faciliter l'identification, l'inscription, et le vote de cette catégorie importante du corps électoral.

Au regard de ces difficultés qui freinent la participation électorale, l'administration en charge de l'organisation technique et matérielle des élections doit tout mettre en œuvre pour davantage rapprocher le bureau de vote des électeurs le plus proche possible.

Nul n'ignore que le coût humain du vote est élevé (déplacement vers le bureau de vote, souvent attendre son tour dans un long fil, et surtout effectuer un choix qui n'est pas du tout

---

<sup>78</sup> Article 180 al.2 de la loi électorale du Mali.

<sup>79</sup> En termes d'illustration, lors des élections générales de 1992, seuls 10% des électeurs Maliens inscrits en Côte d'Ivoire ont voté.

<sup>80</sup> Au terme du Recensement Administratif à Caractère Electoral (RACE) de 2001.

facile entre plusieurs candidats...), donc toutes les facilités doivent être mises à la disposition de l'électeur pour l'inciter à accomplir son devoir civique.

Au Mali, pendant les élections, les partis politiques qui disposent de moyens financiers conséquents se chargent de transporter les électeurs vers les centres de vote, à cause souvent de la distance qui les sépare. Cependant, cette attitude des partis politiques est critiquable dans la mesure où elle peut constituer une influence sur les décisions des électeurs le jour du scrutin, où toute forme de campagne électorale est interdite<sup>81</sup>.

Si les facteurs liés à l'organisation matérielle et technique des élections sont aussi déterminants à la participation ou à l'abstention électorale, il n'en demeure pas moins pour les facteurs liés à la conjoncture du moment susceptibles de peser sur la participation des électeurs.

---

<sup>81</sup> En effet, l'article 122 de la loi électorale interdit tout attroupements, clameurs ou démonstrations menaçantes, qui auront troublé les opérations d'un collège électoral, porté atteinte à l'exercice du droit électoral ou à la liberté du vote. Les coupables seront punis d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de vingt cinq mille (25.000) à deux cent cinquante mille (250.000) francs. Loi N°06-044/du 04 septembre 2006.

## **CHAPITRE II : Les facteurs liés à la conjoncture.**

Par facteurs liés à la conjoncture, on entend les facteurs relatifs au contexte social, politique ou économique dans lequel se déroule chaque élection.

Dans la sociologie électorale, il est bien établi que chaque élection se joue sur des enjeux qui varient selon la nature de l'élection et selon la perception par les électeurs des problèmes de l'heure ainsi que la capacité des candidats à y trouver remède.

Il faut aussi entendre, les facteurs relatifs au calendrier électoral, en ce sens que, lorsque celui coïncide avec des périodes peu propices pour une plus grande mobilisation électorale. C'est le cas lorsque la période électorale a coïncidé avec l'hivernage ou la saison des pluies. Si l'on sait que les activités agricoles constituent la principale occupation des populations maliennes pendant la saison pluvieuse.

Le charisme ou la personnalité des candidats en lice ainsi que la pertinence de leur offre électorale sont aussi des facteurs influençant la participation électorale.

Ainsi au terme de nos enquêtes, ils sont nombreux les enquêtés à fustiger la faible perception des enjeux électoraux (Section I) et le calendrier électoral comme souvent un obstacle pour une large participation électorale (section II).

### **SECTION I : Les enjeux électoraux.**

Les études sur le comportement électoral ont presque toutes montré l'influence décisive des grands enjeux entourant une élection sur l'orientation du vote ou sur la participation électorale. Il s'agit ici pour nous de voir comment, les enjeux électoraux peuvent-ils constituer un facteur explicatif de l'abstentionnisme électoral au Mali.

Rappelons que le caractère décisif d'un enjeu sur la participation électorale dépend surtout du niveau général de connaissance, d'information ou de perception des offres électorales à travers des débats politiques intelligibles<sup>82</sup> entre les différentes forces politiques.

Ainsi, nous allons examiner ici, la faible intensité du débat politique (Paragraphe 1) et la pertinence de l'offre électorale (Paragraphe 2).

---

<sup>82</sup> Intelligibles c'est-à-dire dans des termes et des langues compris par la majorité de la population. Au Mali, le français étant la langue officielle de communication, la plupart des discours sont faits dans cette langue qui n'est parlée que par un Malien sur quatre à peu près.

### **Paragraphe 1: Le débat Politique.**

Si depuis l'instauration de la III<sup>ème</sup> République en 1992 et jusqu'à nos jours, le pluralisme médiatique a connu une évolution considérable, force est de constater, une rareté du débat politique entre les acteurs politiques maliens.

En effet, la multiplicité et l'intelligibilité des débats politiques sont indispensables pour l'information des citoyens surtout en période électorale qui est enfin déterminante pour leur participation à l'élection. Un citoyen bien informé des enjeux électoraux, des programmes défendus par les candidats en compétition, c'est-à-dire la capacité de chaque candidat à apporter des solutions aux problèmes du pays, est plus incité à accomplir son devoir civique.

L'électeur du troisième millénaire devient de plus en plus un « électeur rationnel » c'est-à-dire adaptant à court et moyen terme ses intérêts à l'offre du marché politique. Conscient de ses choix, le citoyen minimise ses pertes et maximise ses chances de profit par un calcul coût-avantage en considérant le coût physique du vote (nécessité de se déplacer, inscription, opérer un choix...). L'avantage qu'un électeur peut tirer de son vote est surtout la satisfaction d'avoir accompli son devoir civique, ou la satisfaction à travers la victoire du candidat qu'il a soutenu par son vote.

L'électeur rationnel<sup>83</sup> a donc besoin de toutes les informations qui entourent un scrutin donné pour mieux opérer ses choix. Nombre de citoyens suivent l'actualité politique sur les médias bien qu'ils ne soient pas des militants de partis politiques ou ne s'intéressant pas à la politique en tant que tel. Aussi, la plupart des personnes interrogées reconnaissent avoir mené des discussions politiques, mais dans une sphère privée (familiale ou avec ses amis).

La faiblesse du débat politique entre les différentes tendances politiques du pays, crée une sorte d'apathie politique surtout sur le front électoral.

Le code électoral malien ne prévoit pas une confrontation médiatique directe entre candidats ni au premier, ni au second tour des élections présidentielles. Il se contente seulement de répartir le temps d'antennes entre les candidats dans les médias d'Etat et ces derniers se succèdent individuellement pour exposer leur programme ou projet de société. Les électeurs seraient mieux éclairés et plus incités s'il y avait de débats contradictoires directs entre les candidats en vue de la confrontation des programmes politiques ou projets de société.

En plus, hors des périodes de campagne électorale, les émissions politiques au niveau de l'ORTM voire des médias privés sont presque inexistantes. L'histoire politique du Mali

---

<sup>83</sup> Dont LANCELOT et HARBERT, 1996 : p56, traçaient déjà le portrait dès les élections législatives 1988.

nous montre qu'après le débat direct télévisé qui a opposé les deux premiers candidats arrivés en tête lors du premier de l'élection présidentielle de 1992, Alpha Oumar KONARE (Candidat de l'ADEMA-PASJ) et Tiéoulé Mamadou KONATE (Candidat de l'US-RDA), jamais un tel duel public ne s'est répété dans notre récente histoire démocratique. Or, si on jette un regard dans les grandes démocraties comme par exemple, les Etats-Unis d'Amérique, la France, on se rend compte que la confrontation directe devant les médias est devenue quelque chose d'institutionnelle et attire l'attention de nombreux citoyens. Ce débat politique est considéré dans ces pays comme l'une des activités politiques la plus suivie et joue un impact considérable sur la participation au vote. En France, lors de la présidentielle de 2007, le duel qui a opposé Nicolas SARKOZY (candidat de l'UMP<sup>84</sup>) à Ségolène ROYAL (candidate du PS<sup>85</sup>) a mobilisé plusieurs millions de téléspectateurs ou auditeurs.

Nous pensons qu'au Mali, l'arrivée à la tête du pays d'un candidat indépendant « *sans parti* » en occurrence Amadou Toumani TOURE en 2002 explique en partie la baisse d'intensité du débat politique contradictoire entre les tendances politiques dans un contexte de gestion consensuelle du pouvoir<sup>86</sup>, qui consiste à gouverner avec l'ensemble de la classe politique dans le consensus. En effet, pendant le premier quinquennat (2002 – 2007) du Président TOURE, le peuple a assisté à une sorte de complicité entre les partis politiques et le Président de la République. Cette situation a rendu la vie politique malienne homogène c'est-à-dire sans opposition significative.

Elle a également beaucoup contribué à baisser l'intensité du débat politique avec l'absence d'une opposition significative, puisque les trois grands blocs politiques de l'époque, l'ARD<sup>87</sup>, l'Espoir 2002 et l'ACC<sup>88</sup> soutenaient les actions du Président de la République.

Une grande démocratie suppose toujours l'existence d'une opposition politique significative qui critique les actions du gouvernement, critiques qui éclairent les citoyens de la manière dont sont conduites les affaires publiques et permettent au gouvernement d'être vigilant.

Si l'intensité du débat politique entre les acteurs politiques influence la participation électorale, il n'en demeure pas moins pour ce qui concerne la pertinence de l'offre électorale.

---

<sup>84</sup> Union pour la majorité présidentielle.

<sup>85</sup> Parti Socialiste.

<sup>86</sup> La gestion consensuelle du pouvoir est concept très cher à l'actuel chef de l'Etat et qui a incité les plus grands partis politiques à s'aligner derrière le Président de la République. Donc le clivage Majorité / Opposition est moins important.

<sup>87</sup> Alliance pour la République et la démocratie.

<sup>88</sup> Alliance pour la Convergence et le Changement.

## **Paragraphe 2 : La pertinence de l'offre électorale.**

L'affaiblissement des considérations idéologiques entre les principaux partis politiques est l'une des explications récurrentes de la non pertinence de l'offre électorale. Les électeurs perçoivent de plus en plus difficilement les différences politico-idéologiques entre les principaux partis politiques, cela augmente le coût du choix et explique pour une large part la baisse de la mobilisation lors des élections. Il existe peu de différences politiques ou idéologiques entre les formations politiques maliennes. Une partie importante d'entre elles se revendique de la famille socialiste. C'est le cas de l'ADEMA-PASJ, de l'US-RDA, de l'URD, du RPM... qui sont tous membres de l'International socialiste. Cependant, on a observé une différence notoire entre la politique gouvernementale menée par l'ADEMA et sa ligne idéologique. L'Exemple typique est tout simplement les importantes privatisations des sociétés et entreprises d'Etat réalisées par ce régime qui se réclame de socialiste.

En plus, les discours des partis politiques n'apparaissent pas tellement ce particularisme auquel les citoyens s'attendent surtout sur les grandes questions de notre société comme l'abolition de la peine de mort, les problèmes du chômage, la crise Touareg au Nord, les problèmes de l'école, la décentralisation, le code de la famille, l'excision, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires...

BUTLER et STOKES (1966, chap. II)<sup>89</sup> ont analysé les conditions nécessaires pour qu'un problème social devienne un enjeu politique : il faut que les électeurs aient une opinion sur le problème que leurs opinions soient nettement tranchées, s'écartant le plus possible d'une distribution « normale » et qu'ils perçoivent de nettes divergences entre les prises de position des candidats sur les grands problèmes sociaux.

Outre la personnalité des candidats, leur rapprochement avec l'électorat c'est-à-dire le contact direct<sup>90</sup> compte beaucoup pour la perception par l'électorat de l'offre électorale.

S'il y a donc bien une relation entre la perception des enjeux et l'offre électorale, le vote pour un candidat donné, il reste à mesurer le poids exacts des enjeux sur la décision électorale, comparé à celui des autres facteurs susceptibles de l'influencer. Il n'est pas toujours facile de démêler, dans un comportement électoral donné, ce qui tient de la sympathie pour le candidat, de sa capacité à résoudre un problème jugé important, de sa proximité à l'égard de son parti ou de son camp.

---

<sup>89</sup> Butler et Stokes (1966, chap. II), cités par Boy Daniel Mayer Nonna *l'électeur à ses raisons*, Paris P5P, 1997, P219

<sup>90</sup> A travers les meetings voire les descentes vers les électeurs.

Au terme du sondage de 2003 sur la perception de la démocratie au Mali, les motifs d'abstention diffèrent selon que le répondant répond à la question « Pourquoi n'avez-vous pas voté, si jamais aux dernières élections ? » ou à l'autre « A votre avis pourquoi certains maliens n'ont pas voté ? ». Ainsi, en réponse à la deuxième question, ils sont 77% des répondants qui pensent que « *Les gens ne comprennent rien aux élections* » et 42% affirment que « *Les élections ne changent rien au Mali* » ou estiment que « *les élections sont pour les hommes politiques* ».

Ces réponses nous montrent clairement que les enjeux électoraux ne sont pas bien saisis par les électeurs. Ce qui a pour conséquence logique l'apathie électorale.

Cependant, outre les enjeux électoraux, la période choisie pour la tenue du scrutin impacte aussi la participation électorale.

## **SECTION II : Le calendrier électoral.**

Le calendrier électoral au Mali est souvent peu propice à une forte mobilisation électorale dans la mesure où il a coïncidé avec la saison des pluies. Cette saison est mise à profit par de nombreux Maliens pour les activités agricoles qui constituent d'ailleurs la principale occupation de la population.

Dans la même perspective, le temps du scrutin qui est normalement de dix heures d'horloge peut souvent s'avérer insuffisant pour une plus grande participation électorale.

Ainsi nous allons donc analyser ici, dans (un premier Paragraphe) la tenue d'élection pendant l'hivernage et dans (un deuxième Paragraphe) la durée du scrutin.

### **Paragraphe 1 : La tenue d'élection pendant l'hivernage.**

Pour ce qui concerne l'élection du Président de la République c'est la constitution, loi fondamentale qui régit la fixation du calendrier électoral en période normale comme en période d'intérim. La constitution dispose dans son article 32 que « Le premier tour de l'élection présidentielle a eu lieu vingt un jours au moins et quarante jours au plus avant l'expiration du mandat du Président en exercice ».

Quant aux calendriers des élections législatives et locales, ils sont à leur tour choisis par décret pris en conseil des Ministres.

En dépit de cet encadrement constitutionnel et institutionnel de la fixation des dates électorales, la pratique en la matière, nous montre une certaine coïncidence des dates

électorales avec la période d'hivernage qui dure au Mali selon les régions de trois à six mois et est consacrée essentiellement par les populations rurales aux activités agricoles.

Depuis la consultation référendaire du 12 Janvier 1992 pour l'adoption de la constitution du 25 février 1992, la date des élections présidentielles, sont toujours fixées entre le mois d'Avril et le mois de juillet. Cette période coïncide très souvent avec les premières pluies que le monde rural met à profit pour les travaux champêtres.

Au Mali, les 2/3 de l'électorat se trouvant en milieu rural et ont principalement comme activité professionnelle l'agriculture. Si l'on sait qu'un électorat essentiellement composé de cultivateurs n'est pas disposé à laisser le champ pour le bureau de vote, dans un pays où la culture politique des masses n'est pas assez élevée et où la chose politique manque souvent de crédit aux yeux de nombre de citoyens.

La coïncidence du calendrier électoral avec la saison des pluies dans un pays à vocation agrosylvo postasoral comme le Mali est donc susceptible de favoriser la tendance à l'abstentionnisme qu'on observe lors des consultations électorales.

Il ressort de l'enquête de 2003 sur la perception de la démocratie au Mali que l'abstentionnisme est majoritairement de sexe féminin vivant en milieu rural et se recrute principalement parmi les agriculteurs, les ménagères et les artisans.

Toujours au terme de la même enquête, ils sont 40% des sondés à affirmer que : « *Les élections ont coïncidé avec l'hivernage* » et donc de surcroît constitue un motif d'abstention. C'est l'une des réponses à la question : « *A votre avis, pourquoi certains Maliens n'ont pas voté ?* ».

En d'autres termes, s'il pleut le jour du scrutin dans un pays comme le Mali où certains bureaux de vote sont placés souvent sous des hangars en paillote, les opérations de vote risquent d'être perturbées.

En plus, le Mali a expérimenté des bureaux de vote mobile ou itinérant qui en cas de pluies diluviennes se trouvent menacés.

Pour éviter de telle situation, nous suggérons un décalage du calendrier électoral vers le premier trimestre de l'année, c'est-à-dire, entre les mois de Janvier et Mars ; et un couplage des élections présidentielles et législatives le même jour. Ceci permettra d'éviter d'éventuelles coïncidences entre les périodes électorales et hivernales. Aussi, le couplage des élections présidentielles et législatives permettra d'accentuer les enjeux électoraux, de rationaliser le coût de l'organisation voire de favoriser une plus grande mobilisation électorale.

Ainsi, nous allons nous pencher maintenant sur l'impact de la durée du scrutin sur la participation électorale.

**Paragraphe 2 : La durée du scrutin.**

La durée du scrutin est de dix heures au Mali dans les conditions normales. La loi électorale dispose dans son article 87 que les scrutins sont ouverts à huit heures et se referment à six huit heures.

Elle poursuit que les élections ont lieu au niveau de la commune de l'ambassade ou du consulat sur la base d'un bureau de vote pour cinq cent (500) électeurs. Au regard de la lourdeur dans les opérations de vote voire les retards fréquents constatés dans l'ouverture des bureaux de vote<sup>91</sup>, nous constatons que matériellement ce seuil temporel peut constituer un obstacle pour une totale participation électorale. En faisant le calcul de savoir combien de temps dispose un électeur pour accomplir son devoir civique, dans un bureau de vote comptant cinq cent (500) électeurs pour dix heures temps.

Ainsi, en posant cette opération, on se rend compte qu'un électeur malien dispose en moyenne d'une minute et quelques secondes (1mn20s) pour accomplir toutes les étapes du vote. Tout cela à supposer que le dit bureau de vote fonctionne en plein régime sans aucune interruption que ce soit.

Dans la pratique électorale, on sait que le temps utilisé par chaque électeur pour voter dépasse de loin ce seuil temporel vu les différentes étapes que doit accomplir les électeurs une fois dans le bureau de vote. Il s'agit pour chaque électeur qui rentre dans le bureau de vote de faire constater son identité avec sa carte d'électeur et une pièce d'identité officielle. Pour ceux qui n'auront pas encore retiré leur carte d'électeur avant le jour du vote, il est permis de les retirer le jour du scrutin<sup>92</sup>. Après l'identification, l'électeur doit prendre obligatoirement les bulletins de vote des différents candidats plus une enveloppe ou le bulletin unique, ensuite passer derrière un isolement, pour opérer son choix et glisser l'enveloppe ou le bulletin unique plié dans l'urne. On observe aussi qu'il y a généralement au Mali, un seul isolement par bureau de vote alors que la loi électorale en prévoit plusieurs isolements par bureau de vote. Ceci amène très souvent les électeurs à s'attendre devant le seul isolement.

L'électeur doit ensuite signer ou apposer son empreinte digitale sur la liste d'émargement en face de son nom. Un assesseur émarge la carte d'électeur après y avoir porté la date du scrutin et la mention « A voté », il veille ensuite au trempage de l'index gauche du votant dans l'ancre indélébile. Pour une telle procédure de vote, il faut en moyenne deux à trois minutes par électeur.

---

<sup>91</sup> *Supra*, paragraphe relatif à l'acheminement du matériel électoral aux centres de vote.

<sup>92</sup> Mais ceci pèse énormément sur le temps.

Ainsi, dans un pays comme le Mali qui compte de fort taux d'analphabétisme et où la majeure partie des électeurs ignorent la procédure du vote donc sont guidés de bout en bout par les agents électoraux. Une telle situation contribue davantage à retarder le vote même si de surcroît certains électeurs partagent le temps dans certaines phases du vote.

En même temps, la loi électorale prévoit que les électeurs présents devant le bureau de vote à l'heure de clôture (18heures) seront admis à voter. Cependant, il faut aussi remarquer qu'au delà de cette heure, c'est la nuit avec l'épineux problème d'éclairage des bureaux de vote qui se pose sur une bonne partie du territoire.

Nous proposons ainsi une diminution du nombre d'électeurs par bureau de vote afin de réserver la chance à chaque électeur de pouvoir accomplir son devoir civique. Après avoir analysé les facteurs relatifs au processus organisationnel des élections et à la conjoncture, nous allons maintenant aborder avec les facteurs liés à la perception de la politique et à la faible insertion sociale.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**Deuxième Partie :**

**Les facteurs liés à la perception de la politique et à la faible  
insertion sociale.**

*« Qu'il s'intéresse beaucoup ou pas à la politique,  
qu'il en parle volontier ou jamais avec son entourage, qu'il  
aille voter ou qu'il reste chez lui le jour de l'élection, qu'il s'en remette à ses élus  
ou qu'il soit prêt à descendre dans la rue pour exprimer ses opinions, l'électeurs à ses raisons ».*

BOY D., MAYER N. (dir.), *L'électeur a ses raisons*, Paris, P.S.P, p.11, 1997.

La perception de la vie politique par les citoyens détermine en général, leur intérêt ou désintérêt à l'égard de la chose politique.

Au Mali comme dans plusieurs pays, l'intérêt des citoyens pour la vie politique est généralement peu élevé. Ce trait peut se vérifier surtout par le faible empressement du citoyen à s'engager dans les activités politiques, à s'informer de la politique ou à donner son avis en dehors des consultations électorales<sup>93</sup>.

Traditionnellement, les facteurs qui influent l'intérêt pour la politique sont d'ordre culturel et social et dans une moindre mesure démographique<sup>94</sup>. Les travaux de Pierre Bourdieu (*La distinction critique social du jugement*, 1979, Paris, Minuit) et de Daniel GAXIE (*Le cens caché*, Paris 1978, seuil) soulignent le caractère socialement déterminé de la « compétence politique » entendue comme le sentiment d'être socialement reconnu comme habilité à s'occuper des affaires publiques, à donner son opinion à leur propos et même à en modifier le cours (BOURDIEU, 1979, P. 466). Elle refléterait principalement les inégalités entre les classes et les sexes, variant en raison inverse du capital économique et culturel.

Ainsi, dans cette deuxième partie, nous étudierons dans deux chapitres distincts, les facteurs liés à la perception de la politique dans l'imaginaire collectif, ensuite les facteurs liés à la faible insertion sociale.

---

<sup>93</sup> MEYNAUD (J) et LANCELOT (A), *La participation politique des français*, PUF, Q.s.j ? 1961, P17.

<sup>94</sup> BOY (D) et MAYER (N.), *L'électeur à ses raisons*, Paris, PSP, 1997, P27 – 28.

## **CHAPITRE I : La représentation de la politique dans l'imaginaire collectif.**

Dans l'analyse des comportements électoraux, la prise en compte de la culture politique des acteurs constitue une étape incontournable pour toute étude sociologique. L'abstention volontaire est un choix politique derrière lequel se trouvent des motivations qui découlent généralement de la culture politique de son auteur. Il s'agit ici pour nous de voir, quelles corrélations existe-t-il entre la culture politique des citoyens et leur comportement électoral. Il s'agit aussi de savoir comment cette perception influence leur participation électorale ?

Pour bien élucider ces interrogations, il convient de remonter à l'histoire politique du Mali qui a été caractérisée par une longue période d'immobilisme politique, de répression politique, de pensée unique qui ont contribué à la détérioration de l'image de la politique (Section I) ce qui est imputable à une culture démocratique insuffisante (Section II).

### **SECTION I : La réputation de la politique.**

Pour nombre de citoyens la politique évoque le royaume des combinaisons et des compromissions, un monde où l'intérêt partisan l'emporte sur toute considération de liberté, de morale ou d'honnêteté. Les bagarres observées lors des rencontres politiques sinon dans l'enceinte des assemblées, les confirment dans l'idée que la vie politique est le domaine par excellence des truquages et des coups bas.

Cette mauvaise image de la politique est surtout enfoncée par une certaine presse à des fins partisans ou tout simplement commerciales à travers les commentaires qu'elles font de l'actualité ou des scandales politiques.

Pour mieux appréhender l'impact de la mauvaise réputation de la politique sur l'engagement politique des citoyens, nous allons étudier la généralisation de la corruption électorale (paragraphe 1) avant d'aborder avec d'autres comportements peu catholiques de certains hommes politiques comme les traditionnelles contestations électorales (paragraphe 2), voire le recours à la violence politique comme mode de revendication (paragraphe 3).

#### **Paragraphe 1 : La corruption électorale.**

La corruption électorale est devenue l'une des caractéristiques des élections dans les jeunes démocraties en général et particulièrement au Mali.

Les partis politiques au lieu d'être des véritables machines de mobilisations des électeurs, ont plutôt tendance à être de véritables machines de fraude électorale. L'achat de conscience est devenu une pratique courante de nombre de partis politiques. Il consiste à acheter le vote d'un

électeur contre de l'argent ou à corrompre les agents électoraux voire l'administration électorale. Il s'agit aussi pour le parti au pouvoir l'utilisation des moyens de l'Etat à des fins partisans.

La corruption électorale crée un manque de confiance à l'égard de la sincérité des opérations électorales et entraîne une sorte de sentiment d'impuissance à changer les choses voire à se réfugier dans une attitude passive. Ainsi, plus de 80% des personnes interrogées dans le cadre de nos enquêtes *dénoncent l'ampleur de la corruption aux élections et estiment qu'il est insensé de voter puisque ça ne peut rien changer*. Toujours a ce propos, les déclarations des enquêtés qui reviennent le plus souvent sont assez édifiantes « *que je vote ou pas celui doit être élu est connu d'avance et sera élu quelque soit alpha ...* ».

Le phénomène de la corruption électorale est reconnu comme un comportement nuisible d'où la nécessité de mieux encadrer le financement public accordé aux opérateurs de la vie politiques. L'objectif serait de réduire l'influence néfaste de l'argent dans le champ politique et d'accroître la transparence voire de garantir l'égalité des chances entre les partis politiques en plafonnant les dépenses et les contributions (publiques et privées).

Outre les partis politiques, que dire des individus qui acceptent de vendre leur conscience contre une somme d'argent ou contre des tee- shorts ou du thé. Le tableau ci-après permettra de mieux percevoir le phénomène de la corruption électorale au Mali.

**Tableau 1 : les attitudes des personnes interrogées face à la corruption électorale<sup>95</sup>.**

<b>Les Attitudes face à la corruption électorale</b>	<b>Votant</b>	<b>Non-votant</b>	<b>Total</b>
<i>La corruption électorale est très répandue au Mali.</i>	85 %	82 %	83 %
<i>Les élections ne sont qu'une question d'argent.</i>	62 %	62 %	62 %
<i>Je connais des gens qui ont vendu leur voix.</i>	39 %	25 %	32 %
<i>Je refuserais de vendre mon vote.</i>	69 %	64 %	66 %
<i>Je prendrais de l'argent et voterais pour le candidat de mon choix.</i>	34 %	29 %	32 %
<i>Les candidats qui achètent des voix nuisent à la démocratie.</i>	90 %	86 %	88 %

A la lecture de ce tableau, on se rend compte que les personnes ayant déclaré participer aux élections régulièrement fustigent plus la corruption électorale que les non votants. Cela est tout simplement dû au fait que les déclarations des enquêtés par rapport à la question : « *Avez-vous voté lors des dernières élections générales ?* » ne traduisent pas toujours leur comportement électoral réel. Le vote étant considéré comme un acte socialement valorisant et donc devant l'enquêteur, les enquêtés ont tendance majoritairement à répondre par l'affirmative. Si l'on se réfère à ces déclarations, le taux de participation moyenne aux élections de 2002 serait de 78 % à la présidentielle et 71% aux législatives, ce qui surestime en toute évidence les taux effectivement observés. Donc les taux des votants doivent être relativisés.

En dehors de cette précision, les attitudes des enquêtés face à la corruption électorale témoignent, combien l'achat des consciences est nuisible à la démocratie donc à la participation électorale.

<sup>95</sup> Source : MATCL et PNUD, Sondage sur la perception du processus démocratique au Mali, Bamako, *Les GREAT Cahiers*, 2003, P.16.

Les répondants sont presque tout aussi unanimes (88 %) à fustiger les candidats qui achètent des voix. Ils sont plus nombreux à rejeter l'achat de conscience qu'à se laisser corrompre même si le tiers d'entre eux (32 %) se montrent corruptible.

D'une manière générale on s'aperçoit que la corruption électorale assaille la crédibilité des élections et conduise à de véritables contestations fréquentes des résultats électoraux.

### **Paragraphe 2 : Les contestations « traditionnelles » des résultats électoraux.**

Il faut entendre ici par contestations « traditionnelles » des résultats électoraux, les mises en cause fréquente des verdicts issus des urnes par les acteurs politiques surtout les vaincus, qui par leurs déclarations ou autres agissements appellent à ne pas reconnaître les résultats des élections mettant du coup la sincérité des élections en doute. Il ne s'agit donc pas des contestations formelles formulées devant les juridictions compétentes où toutes les parties prenantes dans une élection ont en principe la faculté de saisir le juge pour irrégularités constatées.

Au-delà de cette faculté reconnue aux acteurs politiques de contester les résultats provisoires des élections, force est de constater que le discours politiques à la suite des élections tend généralement à décrédibiliser les verdicts des urnes par des déclarations souvent abusives et disproportionnées. Ces discours ont un effet négatif et peuvent provoquer chez les populations en général analphabètes, un sentiment de méfiance à l'égard de la chose politique. Cet état de fait à donc pour conséquence d'altérer l'adhésion populaire au jeu électoral.

La double confiance des citoyens à l'ensemble du processus organisationnel des élections ainsi qu'aux résultats qui leur sont issus constitue un facteur encourageant pour leur participation au vote.

L'exemple des élections Kényane de 2007 et Zimbabwéenne de 2008 nous à montrer jusqu'où les contestations des verdicts électoraux peuvent fragiliser un processus démocratique par le basculement dans la violence politique.

Au Mali, bien que résultats des consultations fondatrices<sup>96</sup> depuis 1992 (référendaire, législatives et présidentielles) ont été acceptées de façon consensuelle sans heurts par l'ensemble de la classe politique, cela ne fut pas toujours le cas pour les autres. L'acceptation consensuelle des résultats des consultations de fondation peut se comprendre par le fait que, ces consultations étaient organisées par un gouvernement de transition qui avait fait de la

---

<sup>96</sup> Voir Mamadou GAZIBO, *L'introduction à la politique africaine*, Montréal, PUM, les élections fondatrices sont celles qui consacrent la fin d'une transition démocratique, lors qu'elles sont crédibles et concurrentielles.

neutralité son crédo, puisqu'aucun de ses membres n'était autorisé à se présenter comme candidat. En plus, le contexte de ces élections ne permettait pas une nouvelle fracture sociale, après les événements douloureux de mars 1991.

L'histoire électorale récente du Mali, nous montre que les contestations électorales ont atteint leur paroxysme surtout en 1997 puis 2002.

En 1997, pour la première fois au Mali, l'administration était complètement dessaisie de l'organisation des élections au profit d'un organe indépendant nouvellement créé, il s'agit de la commission électorale nationale indépendante (CENI) présidé par Me Kassoum TAPO. La création d'une CENI répondait donc à la satisfaction d'une revendication fondamentale de l'opposition politique qui ne faisait plus confiance à l'administration pour l'organisation des élections. L'organisation des législatives du 13 Avril 1997 par la CENI a révélé de graves insuffisances et lacunes conduisant les partis d'oppositions à un rejet pire et simple des résultats. Ces partis, politiques regroupés au sein du COPPO ont réclamé l'annulation du scrutin avec succès. La Cour Constitutionnelle du Mali dans son arrêt n° EL 97 – 046 CC du 25 Avril 1997 a invalidé le scrutin du 13 Avril 1997 sur toute l'étendue du territoire national au motif qu' « aucune liste électorale n'a été fournie à la cour pour se prononcer sur la régularité et la sincérité du premier tour des élections législatives du 13 avril 1997 ». C'est dans ce sillage que l'opposition avait appelé au boycott de la présidentielle du 11 Mai 1997.

Par contre en 2002 l'enjeu électoral était plus important, le président sortant Alpha Oumar Konaré n'étant pas candidat à sa propre succession à cause de la limitation du mandat présidentiel à deux, l'opposition a dès l'entame annoncé sa participation aux échéances prochaines. La tension était en effervescence. Le seul parti au pouvoir, l'ADEMA, a enregistré trois candidatures (dont le candidat officiel, Soumaïla CISSE, et deux autres membres du parti qui se sont présentés sous la bannière de candidat indépendant, il s'agit de Mandé SIDIBE, ancien Premier Ministre et Ahmed El Madani DIALLO, ancien Ministre du développement rural).

Les partis d'opposition se sont également annoncés mais en rang dispersé dont principaux candidats étaient Ibrahim Boubacar Keïta (RPM) Moutaga TALL (CNID), Choguel Kokala MAIGA, Mady KONATE (PDP), Almamy SYLLA (RDP), Oumar MARIKO (SADI)...

L'ancien Chef de l'Etat de la transition (Mars 1991 – Juin 1992), Amadou Toumani TOURE fait également partie de la course. Pour la première fois les Maliens devaient choisir entre Vingt quatre (24) candidats dans une élection présidentielle.

A la suite du premier tour, le candidat indépendant, Amadou Toumani TOURE arrive en tête suivi du candidat «officiel» de l'ADEMA, Soumaïla CISSE.

Le troisième homme de cette présidentielle, Ibrahim Boubacar Keïta, Ancien premier Ministre (entre 1994 – 2000) a officiellement dénoncé les résultats, les qualifiant de résultats taillés sur mesure. En outre, la Cour constitutionnelle a annulé plus de 500.000 Voix pour fraude électorale ou pour diverses irrégularités.

Les élections générales de 2007 constituent une autre étape de cette forme de contestation électorale. En effet, le Président TOURE, fort du bilan de son premier quinquennat, a remporté l'élection présidentielle du 29 Avril 2007 dès le premier tour devant ses adversaires regroupés au sein du Front pour démocratie et la république (FDR). Les leaders du FDR réunis, le 13 Mai 2007, le lendemain de la proclamation officielle des résultats par la cour constitutionnelle ont lu une déclaration officielle dont, on peut retenir en substance que « *le FDR tout en continuant à considérer que le scrutin ait été entaché de fraudes, prend acte de la décision de la cour constitutionnelle et invite ses militants et sympathisants, tous les démocrates et patriotes épris de liberté et de justice à poursuivre la lutte par les moyens démocratiques et pacifiques* ».

Il faut rappeler que le FDR réclamait par sa requête devant les Sages, l'annulation pure et simple du scrutin du 29 Avril 2007 pour motif de fraudes.

En même temps, Mr Bouabré Yvonne ABONE, député Ivoirien, vice président du Comité interparlementaire de l'UEMOA et président de la Mission d'observation des élections au Mali a déclaré le 1<sup>er</sup> Mai 2007 que « *L'élection présidentielle du 29 Avril 2007 au Mali ne souffre pas d'irrégularité de nature à remettre en cause les résultats du scrutin. En conséquence, nous invitons le peuple Malien, les acteurs politiques et la société civile à accepter le verdict des urnes* ».

On s'aperçoit ainsi les contradictions voire la controverse qui existe entre les déclarations de contestations des résultats qui ont tendance à remettre en cause la sincérité du scrutin et les rapports des missions d'observation indépendante.

Au terme de l'enquête de 2003 sur la perception de la démocratie et du processus électoral au Mali, ils « *43% des enquêtés qui pensent que les résultats des élections ne sont pas fiables au Mali* », tandis que « *40% estiment que les élections ne changent rien au Mali* ».

La pratique qui consiste à remettre en cause incessamment les résultats électoraux par les responsables politiques traduit selon nous, une certaine insuffisance de culture démocratique car la démocratie est aussi le fait pour les vaincus des élections à consommer leur défaite pacifiquement et à respecter les verdicts des urnes.

Pour palier à ce facteur, il est impérieux pour les responsables politiques de tous les bords de respecter leurs engagements (codes de bonnes conduites), et de respecter les décisions des juridictions électorales.

Ainsi, après avoir étudié l'impact des contestations traditionnelles des verdicts des urnes, nous allons analyser maintenant le recours à la violence par certains hommes politiques comme mode de règlement des différends politiques.

### **Paragraphe 3 : L'engrenage de la violence politique.**

L'apathie des citoyens vis-à-vis de la chose politique en général et des élections en particulier s'explique dans une certaine mesure par la peur de la violence politique.

L'histoire politique du Mali de l'indépendance en 1960 à l'avènement de la III<sup>ème</sup> République s'est caractérisée par des événements politiques ayant probablement contribué à créer chez nombre des citoyens une certaine méfiance à l'égard de la chose politique.

Si au moment de la proclamation de l'indépendance du Mali en 1960, les deux grands partis (l'US-RDA et le PSP) qui s'opposaient à cette époque ont pu taire leur divergence pour proclamer l'indépendance, les rivalités partisans n'ont pas tardé à se manifester de nouveau sur la scène politique jusqu'à ce que le pays s'est retrouvé dans une situation de parti unique de fait.

Pendant la Première République, le pays a connu un cycle de règlement de compte politique avec ses corollaires de persécution d'opposants et de restriction des libertés fondamentales des citoyens.

La milice du régime au pouvoir exerçait de véritables pressions psychologiques sur les populations en vue de leur allégeance au régime.

À en croire cette personne de troisième âge interrogée qui nous a déclaré que : « *La politique a mal débuté au Mali à cause de l'affrontement implacable entre l'US-ADA et le PSP et les dérives autoritaires du parti unique de fait au pouvoir...* ».

Ces propos nous montrent très clairement l'ampleur de la répression qui caractérisait la vie politique malienne sous la Première République.

En outre, la dictature du Parti au pouvoir a largement contribué à son impopularité et à son renversement par un coup d'Etat militaire le 19 Novembre 1968.

Au moment où le peuple se réjouissait de la chute du régime socialiste de l'US-RDA, les putschistes de 1968 ont de leur côté durci davantage la répression politique plus que leurs prédécesseurs, en instaurant un régime militaire pur et dur reposant sur un parti unique de droit (UDPM). Juste après le coup d'Etat, les militaires s'étaient engagés à rendre le pouvoir

aux civils au bout d'une brève transition de quelques mois, mais ont fini par s'éterniser au pouvoir. Les vingt trois années de règne de main de fer du Général Moussa Traoré ont été caractérisés par une gestion autoritaire du pouvoir avec ses corollaires d'arrestations, de détentions arbitraires d'opposants voire d'assassinats.

On peut souligner ici que les très forts taux de participation électorale observés sous la Deuxième République s'expliquent surtout par le totalitarisme du parti unique constitutionnel (UDPM)<sup>97</sup>.

C'est dans ce contexte que surviennent les évènements de Mars 1991. Une insurrection populaire fut donc réprimée jusque dans le sang avec une centaine de mort et de blessés. C'est ainsi qu'une partie de l'armée décide de déposer le Régime de l'UDPM le 26 Mars 1991.

Dans ces évènements le peuple malien a payé une lourde tribu pour l'avènement de la démocratie pluraliste au Mali.

De là surgit naturellement la question de savoir pourquoi après un tel sacrifice une partie importante de l'électorat continue de s'abstenir aux élections dans un contexte d'ouverture politique ?

Cette interrogation peut sous-entendre une autre : Est-ce à dire que l'espace politique nationale n'est pas jusque là à l'abri d'actes de violence à caractère politique ?

Toutefois avec le passage à la démocratie multipartite en 1992, il faut reconnaître que certaines formes de violences à caractère politique ont connu une baisse remarquable.

Cependant, force est de constater que l'espace politique Africain de façon générale, est caractérisé par une extrême fragilité comme en témoignent l'exemple du Kenya où les violences postélectorales avaient occasionné des centaines de morts en 2007. C'est aussi, le cas du Zimbabwe où les affrontements postélectoraux entre les partisans de la majorité et ceux de l'opposition ont occasionné d'importantes pertes en vie humaines en juin 2008. Ici, il faut souligner que les liens entre violence politique et participation électorale restent évidents et résident au fait que le citoyen perçoit négativement la politique, en général, comme un champ de violence où les hommes politiques sont susceptible de la recourir à n'importe quel moment pour la conquête du pouvoir ou pour régler des comptes politiques. Il n'est pas rare de voir en Afrique des hommes politiques appelés leurs militants à descendre dans les rues en dehors de toute légalité.

---

<sup>97</sup> A cette époque l'abstention était indirectement réprimée.

L'observation de la politique en Afrique permet de voir qu'il existe une certaine insuffisance de culture démocratique aussi bien chez certaines élites dirigeantes que chez une partie considérable de la population.

## **SECTION II : L'insuffisance de culture démocratique.**

Au Mali, comme dans plusieurs jeunes démocraties en Afrique et d'ailleurs l'un des constats reste la faiblesse de la culture démocratique. Les masses populaires ne sont pas assez conscientes de leur rôle primordial dans le jeu politique.

Cette situation contribue à créer dans la conscience collective une sorte de stéréotype selon lequel l'activité politique serait réservée à une catégorie d'individus que sont les « gens d'en haut ».

De ce fait, faire de la politique devient une affaire de professionnels surtout quand on ne tient pas le haut du pavé, vouloir faire de la politique, c'est en réalité travailler pour des dirigeants politiques qui profitent toujours seuls des dividendes<sup>98</sup>.

Le système politique Malien est passé coup sur coup du système monopartisan de fait (I<sup>ème</sup> République avec le Régime de l'US-RDA) au monopartisme de droit (II<sup>ème</sup> République avec le Régime de l'UDPM) avant de renouer avec le multipartisme en 1992.

Cette situation d'immobilisme politique a largement contribué à freiner le développement politique au Mali.

Il faut dire qu'un système politique n'est pas seulement constitué de structures, il suppose aussi un ensemble d'attitudes et de comportements plus ou moins cohérents<sup>99</sup>.

En 1963, G. ALMOND et S. VERBA, in *Civic culture*, Princeton University Press, distinguent trois grands types de cultures correspondant à trois types de réaction possible face aux objets politiques :

- La culture « paroissiale » qui suppose une attitude d'indifférence et d'ignorance face à l'Etat-Nation et un repli sur les unités locales d'appartenance, qu'il s'agisse de la tribu ou du village.

---

<sup>98</sup> BAGAYOKO Abdoulaye, « *La sociologie électorale au Mali. Le jeu des opérateurs politiques et le comportement de l'électorat dans la district de Bamako : Cas de Commune III.* », Mémoire de Maîtrise, Département: Sociologie-Anthropologie, Université de Bamako, FLASH, 2001-2002. 53P. Disponible au CODESRIA.

<sup>99</sup> Bertrand BADIE, *le développement politique*, Paris, ECONOMICA, 1978

- La culture de « sujétion » est au contraire, marquée par une connaissance du système politique national assortie d'une grande passivité à son égard : les individus le respectent, le craignent tout en se jugeant incapable de participer à son fonctionnement.

- Culture de « participation » qui repose enfin, sur la volonté des citoyens d'exercer de manière pleine et entière leurs droits et leurs devoirs, pour peser réellement sur la décision politique. Tout en notant qu'aucun de ces types n'existe à l'état pur, les auteurs concluent que le dernier d'entre eux caractérise le mieux, les « démocraties stables » et donc les systèmes les plus développés<sup>100</sup>.

Partant de cette typologie trinaire de cultures politiques on se rend compte que les sociétés en développement se rapprochent beaucoup des deux premiers types de culture.

Au Mali, un certain nombre de comportements politiques surtout chez les élites politiques démontrent tout simplement un déficit de culture démocratique. Les masses populaires perçoivent négativement certains agissements des hommes politiques qui contribuent à créer chez-eux, une certaine méfiance à l'égard de la politique.

Au terme de nos enquêtes quantitatives et qualitatives, la faiblesse de démocratie interne dans les formations politiques (Paragraphe 1) et le nomadisme des hommes politiques (surtout les élus) entre les parties politiques (Paragraphe 2) sont donc fréquemment incriminés par nos interlocuteurs.

### **Paragraphe 1: La démocratie interne en panne dans les formations politiques.**

Le caractère démocratique d'un pays ne devrait pas se limiter aux seuls organes l'Etat, il doit aussi s'étendre à tous les autres organes non étatiques, de la société en passant par les partis politiques en vue d'une participation massive des citoyens à la vie politique.

En clair, pour que les citoyens s'identifient aux partis politiques, il faudrait que ces derniers aient une certaine pratique démocratique permettant l'égal accès de tous aux postes électifs sur des critères objectifs. Le parti « démocratique » (*Party democracy model*<sup>101</sup>) privilégie l'élaboration d'un projet ou programme, contrôle son groupe parlementaire en charge de la défense de ses intérêts, favorise la participation des adhérents. Ainsi, la fonction idéologique de ce parti domine sur les autres fonctions électorales ou gouvernementales auxquelles, elles sont subordonnées. Son activité est continuelle (mobilisation, encadrement) et ne se limite pas seulement aux périodes électorales.

---

<sup>100</sup>Ibid., 1978. P.34

<sup>101</sup> Voir : D. CHAGNOLLAUD, *Sociologie politique*, Paris, Dalloz, p 163.

En effet, l'observation de la scène politique malienne donne l'impression qu'en dehors des périodes électorales les partis politiques tombent dans une sorte hibernation politique (plus de meeting, de plus d'université d'été, absence de formations continues...). Les populations sont laissées à leur sors, bref l'accès aux hommes politiques devient presque impossible. Le parti « démocratique » est un parti fortement structuré, idéologique, il s'oppose sur tous les points au parti « efficace-rationnel » (*Rational-efficient*<sup>102</sup>). Ce modèle renvoie à une organisation subordonnée dans son fonctionnement au groupe parlementaire, négligeant la participation des adhérents, fortement centralisé, recherchant prioritairement l'efficacité en terme électoral. Il n'y a pas d'idéologie forte mais tourné au contraire vers un pragmatisme modéré. Son activité est liée principalement à l'élection.

L'analyse du champ politique malien nous conduit à faire des rapprochements entre les partis politiques maliens et le modèle du parti efficace-rationnel.

Il faut rappeler ici que le système partisan a depuis 1992 été caractérisé par le système de « Parti dominant », avec l'ADEMA - P.A.S.J au pouvoir jusqu'à l'alternance de 2002. Ce parti a dominé pendant dix ans la vie politique malienne avec son écrasante majorité parlementaire. Cette situation avait réduit les autres partis politiques soit, à s'allier avec le parti au pouvoir soit, de s'opposer avec toutes les conséquences. A cette époque, la vie politique malienne était animée par deux grands regroupements de partis politiques. Il s'agit de la CNDP<sup>103</sup>, mouvance présidentielle et le COPPO<sup>104</sup> regroupant les partis d'opposition.

L'insuffisance de démocratie interne au sein des partis politiques est aussi perceptible au niveau du choix des candidats aux élections. Dans la plupart des cas, ces choix s'opèrent au mépris des règles ou principes démocratiques en la matière. Pour les élections présidentielles, la candidature du Parti est généralement la chasse gardée du président du parti ou des seuls membres de la direction nationale du parti, les militants n'ont généralement aucun pouvoir d'inverser la situation, sinon de quitter le parti.

Dans l'histoire des investitures à la présidentielle au Mali, on a enregistré le recours aux « primaires » qu'une seule fois. C'était en faveur des élections présidentielles de 2002 où le parti au pouvoir sortant avait investi son candidat après des élections primaires au sein du parti comme à l'américaine.

---

<sup>102</sup> Ibid., p.163.

<sup>103</sup> Convention Nationale pour la démocratie et le Progrès.

<sup>104</sup> Collectif des Partis Politiques de l'Opposition.

Après avoir analysé la crise de la démocratie au sein des partis politiques, il nous revient de voir maintenant l'influence du nomadisme des hommes politiques sur la faible participation électorale.

### **Paragraphe 2 : Le nomadisme politique.**

Le vocabulaire politique africain est assez riche pour caractériser le phénomène de changement de parti politique de la part des hommes politiques particulièrement des élus. On utilise généralement à côté du terme nomadisme politique, des expressions comme la « transhumance politique » voire le « débauchage politique »<sup>105</sup>.

Selon l'Ancien Ministre Malien de la fonction publique, Modibo DIAKITE<sup>106</sup>, aussi membre fondateur du parti du Soleil le vent (CNID) « *La transhumance politique est le fait pour des hommes politiques de se faire élire à un poste politique sous la bannière ou les couleurs d'un parti politique, mais qui à la suite de conflits politiques ou d'intérêts choisissent de changer d'obédience politique* ».

Si l'on s'en tient à cette définition, on passera sous silence une autre facette de la transhumance des hommes politiques. Il s'agit de la situation d'hommes politiques appelés au gouvernement, qui à la suite de dissension entre leur parti politique d'origine et la coalition gouvernementale, ont choisi de quitter leur parti au profit du poste ministériel.

Il faut aussi souligner que généralement, ceux qu'optent pour la transhumance politique, créent soit leur propre parti ou rallient d'autres partis plus forts sur l'échiquier politique.

Le phénomène de la transhumance politique au Mali a eu comme conséquence un émiettement sans précédent des formations politiques et une inflation du nombre des partis politiques. Tous les grands partis politiques maliens ont, au cours de leur brève existence<sup>107</sup>, connu une ou plusieurs scissions pour diverses raisons. Ces raisons sont multiples et relèvent très rarement des motivations idéologiques ou soutenables au plan de la morale politique. Les oppositions intestines pour le contrôle de l'appareil partisan, les humeurs du moment, les questions purement « alimentaire »<sup>108</sup> sont généralement à la base de ces divisions.

On peut donc soutenir que ces changements de partis politiques ne sont pas généralement motivés par des questions relatives aux intérêts des citoyens, mais au contraire des intérêts personnels de leurs auteurs.

---

<sup>105</sup> Voir : Ismaïla Madior FALL, « *La transhumance politique : modalités et impacts sur le processus électoral, essai d'explication théorique* », Dakar, CODESRIA, Juillet 2000, 23p.

<sup>106</sup> Voir le quotidien, Les Echos du 25/01 /2008 en Ligne : <http://www.maliweb.net/category.php?NID=26550>

<sup>107</sup> Créés la plupart en faveur de l'instauration du multipartisme en 1992

<sup>108</sup> Jean – François Bayart, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

Toujours, selon l'Ancien Ministre DIAKITE, la transhumance politique altère la confiance entre l'élu et sa base qui a le sentiment d'être trahi même si l'élu peut considérer que ses considérations sont nobles.

La transhumance politique brouille aussi la lisibilité des citoyens du jeu politique.

Ceux-ci comprennent mal, qu'ils élisent des députés ou conseillers communaux et qu'en cour de mandat, ces derniers virent dans un autre parti sans être inquiété par aucune mesure contraignante. Cette situation contribue à provoquer chez nombre de citoyens, un sentiment d'impuissance et une tendance à l'apathie électorale.

Le multipartisme intégral auquel le Mali a opté en 1992 n'a pas été encadré par les mesures nécessaires pour décourager les hommes politiques surtout les élus de transhumer comme bon leur semble entre les partis politiques.

A ce propos, Mr DIAKITE soutient que : « *Nous n'avons pas protégé notre démocratie en tant que démocrates, c'est-à-dire que nous avons fait le choix après la chute de la Deuxième République, du multipartisme intégral pour mieux coller au slogan : Nous ne voulons pas l'ancien, nous voulons du nouveau* ».

Ainsi après avoir analysé l'impact de la représentation de la politique dans l'imaginaire populaire, nous allons étudier maintenant l'impact de la faible insertion sociale sur la participation électorale.

## **CHAPITRE II : Les facteurs liés à la faible insertion sociale.**

Dans la sociologie électorale, la considération des pesanteurs liées à la faible intégration sociale de certaines couches de la population est fondamentale dans l'analyse du comportement électoral.

En effet, la participation politique en général croît avec l'élévation du niveau social (diplômes, revenus, profession...) <sup>109</sup>.

Le Mali fait partie des pays sous-développés et dépendant essentiellement de l'aide extérieure pour son développement <sup>110</sup>. Le pays a été classé au 175<sup>ème</sup> rang sur 177 pays par le programme des nations unies pour le développement (PNUD) <sup>111</sup>. En clair, même ce classement du Mali a été vigoureusement contesté par ses autorités <sup>112</sup>, force est de reconnaître que la pauvreté et l'analphabétisme touchent plus d'un malien. Un nombre important de la population vit au dessous du seuil de la pauvreté <sup>113</sup>.

Toutefois, l'interaction entre le niveau de vie et d'instruction d'un individu et sa participation électorale paraît évidente dans la mesure où les conditions de vie et d'existence seraient déterminantes quant à l'option pour la participation électorale ou non.

Ces conditions peuvent aller de l'intégration de l'individu dans une cellule familiale à l'accès aux services sociaux de base (hôpitaux, écoles, sécurité sociale...), à un logement décent et surtout à la détention d'emplois garantis.

Dans cette perspective, on peut soutenir que plus les individus sont instruits et intégrés dans les circuits socio-économiques, plus ils ont tendance à faire prévaloir leur citoyenneté.

Pour mieux percevoir l'impact du défaut d'intégration sociale sur la participation électorale, nous allons étudier, la faible intégration socio-économique (Section I) et l'impact de l'analphabétisme (Section II).

---

<sup>109</sup> Cette indication générale, valable pour le vote, l'est aussi pour les autres activités politiques comme l'abstention (DENNI 1986 ; VERBA, KIM, NIE 1980).

<sup>110</sup> Voir : Cheichna TOURE, « *Le système de contrôle des finances publiques au Mali* ». En ligne, <http://www.afrilex.u-bordeaux4.fr/pdf/04dos8toure.pdf>

<sup>111</sup> Rapport annuel des Nations Unies pour le développement humain, PNUD - 2006.

<sup>112</sup> Les autorités du Mali ont vigoureusement contesté ce classement par des déclarations officielles et des campagnes de sensibilisations populaires (séminaires, conférences...). Voir les journaux maliens de l'époque.

<sup>113</sup> Pour la Banque mondiale qui étudie le seuil de pauvreté dans les pays en développement, ce seuil est fixé à moins d'un dollar/jour.

## **SECTION I : La faible intégration socioéconomique.**

Nombreuses sont les études qui ont confirmé la corrélation entre la non participation aux élections et la faible insertion sociale de certaines couches de la population tenues à l'écart, *comme les noirs aux Etats-Unis d'Amérique, les immigrés naturalisés dans certains pays européens voire de minorités ethniques ou religieuses dans d'autres*<sup>114</sup>.

Au Mali, la faible insertion sociale ne serait liée à ces causes qui sont spécifiques à la situation particulière de ces pays. Cependant, on pourra assimiler ce facteur à la situation socio-économique difficile du Mali où la pauvreté (Paragraphe 1) et le chômage (Paragraphe 2) peuvent constituer des causes d'exclusion donc de faible insertion sociale.

### **Paragraphe 1 : L'impact de la pauvreté.**

La non participation électorale n'est pas isolable de la situation sociale des individus notamment les moins fortunés, les moins diplômés, les plus isolés bref les plus dépourvus des ressources sociales.

Elle manifeste leur impuissance sociale à intervenir dans la décision politique, à imposer des enjeux dans le débat politique et plus encore à maîtriser les valeurs et les règles qui prévalent parmi les élites et qui leur assurent un monopole du jeu politique institutionnalisé.

Au Mali, la pauvreté est bien réelle<sup>115</sup> et selon les études menées sur le phénomène<sup>116</sup> il existe trois sortes de pauvreté :

- La pauvreté monétaire ou de revenu, qui exprime une insuffisance de ressource engendrant une consommation insuffisante ;
- La pauvreté de conditions de vie ou pauvreté de masse, qui se traduit par une situation de manque dans les domaines de l'eau, de l'éducation, de la santé, du logement etc. ;
- La pauvreté de potentialité caractérisée par le manque de capital (accès à la terre, au crédit, aux équipements etc.).

Parmi ces trois catégories de pauvreté, seules les deux premières seront prises en considérations ici, dans la mesure où la pauvreté de potentialité ne traduit pas toujours une situation d'extrême pauvreté que nous visons ici.

---

<sup>114</sup> LAGROYE Jacques, BASTIEN François et SWICKKI Frédéric, *Sociologie Politique*, Paris, Presses de sciences Pô et Dalloz, 4<sup>e</sup> éd. 599Pages

<sup>115</sup> La pauvreté de masse est devenue un phénomène généralisé au Mali : 63% et 21% de la population totale vivent respectivement dans la pauvreté et dans l'extrême pauvreté.

<sup>116</sup> Trois enquêtes d'envergure nationale ont été réalisées sur la pauvreté par les gouvernements du Mali de 1989 à 2001. Il s'agit : De l'Enquête Budget Consommation 1989 (EBC89) ; De l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale 1994 (EMCES94) ; De l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP2001).

Au Mali, la pauvreté est essentiellement rurale, mais elle touche de plus en plus les grandes villes en raison de la dégradation du marché du travail et des migrations massives.

En d'autres termes, la pauvreté se manifeste en terme d'absence de capacités dans les domaines majeurs du bien être : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé, habitat insalubre et surtout la participation réduite à la vie politique. Les trois facteurs les plus cités par les populations elles-mêmes portent sur l'alimentation, la maladie et l'absence de travail.

En définitive, le seuil de pauvreté étant défini comme la consommation minimale qui permet à la fois à l'individu de se maintenir dans un état de santé correct et d'exécuter les tâches professionnelles est généralement estimé en terme monétaire.

Ainsi, au terme du sondage de 2003 sur la démocratie et le processus électoral au Mali, ils sont près de 60% des enquêtés ayant un revenu de moins de 60.000 FCFA par mois et déclarant ne pas voté, contre 40% de votants ayant un revenu mensuel supérieur ou égal à 100.000 FCFA.

Cette situation nous montre très clairement l'incidence de la situation socio-économique de l'individu sur sa participation à la vie politique. On peut aussi constater que plus l'individu à un revenu plus élevé, plus il tend à participer aux affaires publiques. Par contre, plus le revenu est faible, plus l'intérêt pour la politique s'amenuise.

En dépit de l'avènement de la démocratie pluraliste au début des années 1990, nombreux sont les Maliens qui disent n'avoir pas constaté de changement significatif par rapport à leurs conditions de vie quotidienne.

Devant cette situation, les autorités maliennes ont depuis lors mis en place divers programmes ou politiques de lutte contre la pauvreté.

Le gouvernement du Mali a été parmi les premiers en Afrique à bâtir une stratégie axée sur la lutte contre la pauvreté. Le Président Alpha Oumar Konaré a même placé son deuxième mandat (1997 – 2002) sous le signe de la lutte contre la pauvreté. Ainsi son gouvernement a mis sur pied une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP) en 1998 qui a frayé le chemin à un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) comme cadre unique de référence pour les politiques et stratégies à moyen terme et principal document de négociation avec des partenaires techniques et financiers.

En 2007, le Président Amadou Toumani TOURE a élaboré un Programme National de développement économique et social (PDES) qui constitue également un meilleur cadre de lutte contre la pauvreté.

Cependant, force est de constater que la pauvreté persiste au Mali malgré l'élaboration de ces programmes qui se multiplient de plus en plus en fonction du changement du locataire de la présidence et qui se caractérisent par une absence de suivi-évaluation.

Après avoir examiné l'incidence de la pauvreté sur la participation électorale, nous allons maintenant analyser l'impact du chômage.

### **Paragraphe 2 : L'impact du chômage**

Le chômage a également un impact non négligeable sur la participation électorale.

Un chômeur est généralement défini comme un individu qui appartient à la population active, qui n'a pas d'emploi et qui en cherche activement<sup>117</sup>.

Par chômage, on entend ici, la situation des personnes actives<sup>118</sup>, privées d'emplois, soit qu'elles ont perdu leurs emplois à la suite de licenciement, soit qu'elles n'ont pas encore exercé d'emplois après leurs formations s'agissant des jeunes diplômés. Au Mali, l'activité économique en 2002 a été largement dominée par le secteur primaire qui emploie 83,4% des actifs occupés. Les secteurs secondaire et tertiaire n'emploient que respectivement 4,1% et 12,5% des actifs occupés.

En somme, la population active (15ans et plus) qui représente environ 65,7% de la population totale connaît un taux de chômage estimé à 23,3%.

La population malienne étant constituée essentiellement de jeunes (plus de 60% de la population globale a moins de 25ans) par conséquent, les jeunes sont les plus touchés par le phénomène du chômage.

Paradoxalement, le sondage de 2003 a révélé que 72% des enquêtés se considérant comme chômeurs participent aux élections. Tandis que, selon nos propres enquêtes, les personnes en chômage s'abstiennent plus que les travailleurs.

Cependant, il faut signaler que bon nombre de ces chômeurs participent aux élections mais d'une autre manière. Le personnel électoral se recrute essentiellement parmi eux, à savoir les agents recenseurs, les superviseurs des structures de contrôles, les assesseurs des bureaux de vote, les délégués des partis politiques etc. Nombreux sont parmi ces personnes qui considèrent les périodes électorales beaucoup plus comme une aubaine pour de se faire de l'argent qu'une véritable occasion d'exprimer des choix politiques par leur vote.

---

<sup>117</sup> Cette définition est celle du bureau international du travail (B.I.T.).

<sup>118</sup> Tous les individus capables de travailler parmi la population totale c'est à dire moins les ex-actifs, les enfants, les malades, les personnes en retraite...

Toujours dans le cadre de nos enquêtes, nous avons considéré les femmes ménagères comme faisant partie des chômeurs dans la mesure où celles-ci ne s'occupent pas d'un travail générateur de revenu. Ce sont des femmes qui s'occupent des tâches de leur famille (éducation des enfants, préparation de la nourriture etc..).

Le Sondage de 2003 a révélé de son côté que 73% des ménagères sont abstentionnistes contre 27% qui participent au vote. L'intérêt des couches les plus vulnérables pour la politique est généralement faible et dont l'analphabétisme reste également très élevé.

## **SECTION II : L'analphabétisme ou crise de la citoyenneté.**

A l'issue de nos différentes enquêtes, les résultats obtenus nous ont montré que le niveau d'étude d'un électeur est très déterminant quant à sa participation ou non aux activités politiques.

Ainsi, au sens de cette étude, une personne est considérée comme analphabète lorsqu'elle ne sait ni lire, ni écrire dans les principales langues<sup>119</sup> de communication. Cependant, cette définition peut varier d'un pays à un autre. Par exemple, dans certains pays développés, il ne suffit pas seulement de savoir lire et écrire un texte pour ne pas être considéré comme analphabète, il faut aussi comprendre le sens du texte<sup>120</sup>.

Le phénomène est plus important dans les pays du sud que dans les pays riches.

Le taux de scolarisation du Mali est l'un des plus bas au monde, même si d'importants efforts sont consentis ces dernières années. Il est passé de 46% en 1996 pour atteindre 64,34% en 2002 (y compris les médersas)<sup>121</sup>.

En effet, comme nous avons vu plus haut, l'électeur devient de plus en plus compétent et surtout rationnel dans ses choix. Cependant, il faut préciser que le niveau d'instruction des citoyens est très déterminant pour cette transformation. L'élection est l'une des matières qui exige un certain niveau intellectuel chez les citoyens. Le faible niveau d'instruction est susceptible d'engendrer une certaine attitude d'incompétence (Paragraphe 2) voire de l'incivisme (Paragraphe 1).

---

<sup>119</sup> Il s'agit surtout des langues officielles. Au Mali, le français, langue du colonisateur, est la langue officielle. Aucune langue nationale n'a ce statut.

<sup>120</sup> Rapport de l'UNESCO, La décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003 – 2012) ses débuts 2003 – 2004.

<sup>121</sup> MATCL et PNUD, Dynamique d'analyse de la pauvreté au Mali de 1993 à 2003

### **Paragraphe 1 : La perte de civisme.**

Le vote, bien qu'il soit un droit, est aussi et surtout un devoir civique pour les citoyens. Voter, c'est donc accomplir un devoir civique et son contraire même s'il n'est pas sanctionné par la législation, comme c'est le cas en Belgique<sup>122</sup>, peut dénoter d'une certaine forme d'incivisme.

Exceptés certains cas d'abstention comme l'abstention involontaire qui découle d'une impossibilité pour un électeur d'accomplir son vote ( par un isolement géographique ou social (maladie, faible insertion sociale...) et les cas d'abstention politique ou stratégique, bon nombre d'abstention électorale s'explique par une certaine « insouciance » vis-à-vis de la de la chose publique. Sans pour autant faire un amalgame entre analphabétisme et incivisme, force est de signaler que la citoyenneté ne peut se mouvoir sans une certaine capacité intellectuelle de la part des masses populaires de percevoir leurs devoirs vis-à-vis de la société et de les exercer pleinement.

En effet, le concept de citoyen est lié originellement à la démocratie. Les monarchies d'Ancien régime, les empires de chine, d'Inde ou d'Amérique précolombienne, ne connaissaient que des « sujets » essentiellement voués à l'obéissance. Avec les cités démocratiques de l'Antiquité grecque (IV<sup>e</sup> – V<sup>e</sup> siècle avant notre ère) émerge l'idée de participation à la « chose publique » L'implication politique active, c'est-à-dire l'attention portée aux affaires publiques, l'exercice du droit de vote, la participation volontaire à des activités d'intérêt général, l'amour de la patrie, le respect de la loi, la solidarité avec les autres membres de la collectivité nationale sont associés à la citoyenneté.

En outre, les fortes connotations symboliques de la notion de citoyenneté (l'égalité, l'indépendance dans le jugement, la responsabilité) doivent tendre à faire de l'identité citoyenne, une qualité indispensable chez les masses populaires.

Un vieil adage ne dit-il pas : « *Qu'il n'existe pas de roi sans sujet* »; de la même manière, la démocratie dans une république serait compromise sans de véritables citoyens formés et bien éclairés.

Ainsi, dans le cadre de nos enquêtes quantitatives, nous avons considéré les déclarations<sup>123</sup> ci après comme faisant parti de l'abstention électorale par incivisme.

---

<sup>122</sup> Où le vote est obligatoire.

<sup>123</sup> Les déclarations qui émanent généralement des personnes dont le niveau d'étude est très faible ou sont sans instruction.

**Tableau 3 : Appréciation des élections.**

<b>Attitudes</b>	<b>% des Répondants Non - votants</b>
<i>Je n'ai pas de carte d'identité pour voter ou ma carte d'identité est périmée.</i>	40%
<i>Je n'ai jamais retiré ma carte d'électeur (sans raison consistante)</i>	35%
<i>Je ne vote pas, parce que les élections ne profitent qu'aux gagnants.</i>	33%
<i>Le vote c'est perdre du temps ou vote n'est pas mon affaire.</i>	10%

La lecture objective de ce tableau permet de voir que la non détention de pièces d'identités requises pour le vote telle que la carte nationale d'identité est un facteur non négligeable qui explique une partie des abstentions. De surcroît, le retrait de la carte d'électeur avant les élections peut être une source de motivation pour le vote.

Cependant, les appréciations selon lesquelles « *les élections ne profitent qu'aux gagnants ou le vote est une perte de temps* » dénotent d'un certain incivisme qui nécessite des actions de sensibilisation et d'éducation civique pour la participation de tous aux affaires publiques.

Nous pensons que pour ce qui concerne les deux premières attitudes, les décideurs peuvent agir à travers des politiques publiques, pour faciliter d'avantage les conditions de délivrances de la carte nationale d'identité (les frais, la durée...) et la carte d'électeur.

Au delà de l'incivisme qui agit d'une manière ou d'une autre sur la participation électorale, l'incompétence politique peut aussi avoir des incidences sur la décision électorale.

**Paragraphe 2 : L'incompétence politique.**

Nous entendons par *compétence politique*, l'aptitude plus ou moins mesurable des individus à reconnaître des différences entre les prises de positions des hommes politiques de diverses tendances ou entre les partis politiques, leur capacités à situer et à justifier leurs préférences par rapport à ces prises de position et tout autant la croyance qu'ils ont en

l'importance de ces débats et des actes assurant l'arbitrage entre des « programmes » politiques<sup>124</sup>.

En ce sens, l'incompétence politique se traduit par un déficit de connaissance de la vie politique, un manque de savoirs politiques. Le terme d'incompétence, employé ici pour caractériser la position des groupes dominés dans l'ordre des activités politiques, ne doit donc pas faire illusion : il s'agit de l'incapacité sociale à entrer dans les catégories de jugement et d'expression des opinions imposées par cet ordre.

Le vote étant par excellence l'occasion privilégiée pour toutes les catégories de la population sans distinction d'exprimer des choix politiques conséquents.

En effet, son contraire c'est-à-dire l'abstention peut s'expliquer par une certaine incompétence politique due à l'ignorance de certains électeurs potentiels.

La conception du citoyen qui s'impose en occident au XIX<sup>e</sup> siècle invoquée par les partisans du suffrage universel et assimilée à un principe fondamental de la démocratie, est celle d'un individu capable de « *se faire une opinion* » et d'exprimer par son vote aussi bien ses préférences politiques que son intérêt pour la sphère publique, c'est-à-dire concrètement pour le gouvernement de sa communauté d'appartenance à laquelle est censé l'attacher un fort sentiment d'identification<sup>125</sup>. C'est cet idéal qu'un politiste américain exprime en ces termes : « *l'électeur doit posséder une structure de personnalité conforme aux [impératifs de la démocratie], doit s'intéresser aux affaires publiques et y participer, doit être informé, doit être guidé par des principes, doit percevoir correctement les réalités politiques, doit en débattre, doit juger de façon rationnelle et doit prendre en compte les intérêts de la communauté* ». <sup>126</sup>

Selon le sondage de 2003, le niveau de connaissance des répondants de la chose politique dépend de leur accès à l'information et de la diversité des sources.

Au Mali, la presse écrite (journaux) est très peu utilisée comme source d'information à cause de l'importance de l'analphabétisme. Elle est l'apanage des intellectuels (près de 90% de ceux qui ont au moins le niveau baccalauréat l'utilisent). De même les réunions politiques constituent une source marginale d'information, car, non seulement de telles réunions ne sont pas fréquentes mais en plus elles ne concernent que les rares militants des partis<sup>127</sup>.

---

<sup>124</sup> LAGROYE Jacques, BASTIEN François et SWICKKI Frédéric, *Sociologie Politique*, Paris, Presses de sciences Pô et Dalloz, P. 341

<sup>125</sup> Ibid. P336

<sup>126</sup> Bernard BERELSON, 1952, page 329.

<sup>127</sup> Sondage de 2003 P.26

Enfin, il faut signaler que l'Office des radiodiffusions Télévisions du Mali (ORTM<sup>128</sup>) constitue la principale source d'information des Maliens (93% des sondés). Cependant, l'ORTM est encore loin d'assurer la couverture totale du territoire national. Cela pour dire que certaines localités au Mali ne reçoivent pas les chaînes nationales.

Loin de prôner un quelconque « *suffrage capacitaire* », nous pensons que les décideurs politiques doivent accélérer l'accès de tous les citoyens à l'éducation, à l'alphabétisation ainsi qu'aux sources d'information indispensable pour une large participation électorale des citoyens.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

---

<sup>128</sup>La chaîne de radio et de télévision publique malienne.

## **CONCLUSION :**

Les chapitres précédents ont exploré tour à tour la relation qui s'établit entre l'abstention électorale et les caractéristiques socioculturelles et socioéconomiques des individus, leur ancrage idéologique et partisan, l'incidence des variables institutionnelles et de l'effet de la conjoncture politique sur la participation électorale. En conclusion, nous retenons que l'abstentionnisme électoral au Mali est loin d'être l'apanage d'une seule variable mais plutôt la conjugaison de divers facteurs explicatifs.

Cependant, après expérimentation de nos différentes hypothèses, on constate que les diverses variables ainsi évoquées n'ont pas la même incidence proportionnelle. Parmi celles-ci, certaines restent plus prédictives de l'abstention électorale que d'autres. Il s'agit entre autre du mode d'inscription des électeurs en vigueur au Mali. En effet, l'inscription d'office ou automatique des électeurs sans leur consentement préalable s'est révélé non-seulement onéreuse mais surtout inappropriée jusque là.

Il a été estimé à 50% des électeurs potentiels Maliens qui n'ont jamais pris part à une consultation électorale depuis 1992<sup>129</sup>.

Il faut aussi préciser qu'au Mali, le vote est un droit et un devoir civique, mais nullement une obligation dont son inexécution entraîne des sanctions. Donc l'acte de voter est laissé à la libre appréciation de tout un chacun de faire ou de ne pas faire. En ce moment l'abstention électorale devient ainsi un « *droit* » au même titre que le vote réservé à tout citoyen, surtout si elle est active ou politique, elle devient une autre forme de participation politique qui serait intéressante à prospecter en termes de recherche ultérieures.

A notre avis, le mode d'inscription d'office ou automatique des électeurs sur les listes électorales est un peu plus adapté aux systèmes politiques dans lesquels le vote à un caractère obligatoire tels que la Belgique, la Grèce ou l'Australie.

De son côté, le Mali, ayant opté en faveur du vote facultatif, c'est-à-dire non obligatoire, pourrait adapter à cette option, le système d'inscription qui convient le mieux à savoir, le système d'inscription volontaire pratiqué déjà dans plusieurs pays comme les Etats – Unis, la France le Bénin, le CONGO Brazzaville, le Sénégal pour ne citer que ceux-ci. Le mode d'inscription volontaire pourrait abaisser les forts taux d'abstention électorale observés jusqu'ici au Mali.

En dehors de ce facteur, il s'agit aussi du niveau élevé d'analphabétisme. Les élections étant l'un des domaines par excellence qui exige une certaine connaissance chez les citoyens pour

---

<sup>129</sup> MATCL et PNUD, Sondage de 2003.

mieux participer au vote. Il devient donc nécessaire pour l'Etat mais aussi pour les partis politiques d'assurer l'éducation et sensibilisation des citoyens sans distinction.

L'un des constats qui s'impose à ce stade est que la démocratisation enclenchée au Mali après les événements de Mars 1991 n'a pas été suivie d'une véritable politique de formation à la citoyenneté.

Aux termes de l'article 36 de la charte<sup>130</sup> malienne des partis politiques : « *Les partis politiques ont l'obligation d'assurer la formation civique de leurs membres en conformité avec les principes moraux et sociaux aptes à forger des citoyens conscients de leur devoir envers la collectivité nationale par la stimulation de l'esprit de solidarité, de tolérance et de dialogue, la promotion de la participation démocratique et pacifique à la vie nationale, et le respect de l'intérêt général* ».

Cette disposition résume l'importance du rôle des partis politiques dans la formation des citoyens responsables.

Le mérite de la présente étude réside dans le fait qu'elle a pu poser sans complaisance la problématique de l'abstentionnisme électoral au Mali par la loupe sociologique. Son apport est sans doute évident dans la connaissance du comportement électoral pour la communauté des chercheurs intéressés par la sociologie électoral et dans la compréhension du phénomène par les décideurs politiques dans la formulation de nouvelles politiques en matière électoral.

Toutefois, il faudrait signaler un certain nombre de difficultés auxquelles cette étude s'est heurtée. Il s'agit surtout de difficultés méthodologiques c'est-à-dire du caractère restreint de l'échantillon qui a été constitué dû à la faiblesse de nos ressources financières. En effet la proportionnalité de notre échantillon avec la population globale à étudier n'a pas été trop respectée.

Mais nous avons vite palier à cette lacune par l'utilisation des données du sondage réalisé sous l'égide du MATCL et PNUD sur la perception de la démocratie et du processus électoral au Mali. Quoique cette enquête réalisée en 2003, a été effectuée par le GREAT<sup>131</sup>, une organisation scientifique sans appartenance politique et basée au Mali. L'intérêt scientifique de ce sondage reste toujours d'actualité et à le mérite de traiter suffisamment la question de la faible participation électoral de 1992 à 2003. En outre, certaines de nos hypothèses étaient quelque peu difficiles à objectiver compte tenu de la différence entre les déclarations des répondants et leur attitude politique réelle sur le terrain. Enfin, sans pour autant prétendre à un

---

<sup>130</sup> Voir : Loi n°05-047 du 18 Août 2005 Portant Charte des Partis Politiques au Mali.

<sup>131</sup> Groupe de Recherche en Economie Appliquée et Théorique Basé à Bamako. Site Internet : [www.greatmali.com](http://www.greatmali.com).

épuisement du présent sujet, ce mémoire reste ouvert à toute critique objective indispensable pour l'avancée de la recherche et la connaissance de l'objet de cette étude.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**ANNEXES**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**ANNEXE I :**

**QUESTIONNAIRE :**

**I – Identification de l'enquêté :**

**1 – Sexe :**

- Masculin  Féminin

**2 – Age :**

- De 18 à 25 ans  
 De 26 à 40 ans  
 De 41 à 60 ans ou plus

**3 – Niveau d'Instruction :**

- Sans instruction  Education de base inachevée  
 Education de base achevée  Education Secondaire  
 Supérieur  Alphabétisation

**4 – Profession ou situation socio professionnelle :**

- Ménagère  Activité commerciale  
 Elève ou Etudiant  Fonctionnaire ou salarié privé  
 Chômeur  Autre à préciser

**5 – Revenu mensuel :**

- De 10.000 à 40.000 F CFA  
 De 40.001 à 60.000 F CFA  
 De 60.001 à 100.000 F CFA  
 De plus de 100.000 F CFA

**II – Attitude face à la Politique et aux élections**

**6 - Militez-vous dans un parti politique ou dans une Association ?**

-Si oui pourquoi ?

-Si non Pourquoi ?

**7 – Que pensez-vous des Partis politiques en général?**

**8 - Qu'entendez-vous par démocratie ?**

**9 – Le vote est-il nécessaire ?**

*-Si oui, pourquoi ?*

*-Si non, Pourquoi ?*

**10 – Avez-vous souvent des discussions politiques ? Et quelles sont vos sources d'informations politiques ?**

**11 – Avez-vous participé à toutes les élections organisées depuis 1992 ?**

*- Si Oui, pouvez-vous nous dire, quelles sont vos motivations pour le vote ?*

*- Si Non, pourquoi vous n'avez jamais pris part à une élection jusque là ?*

*- Pas régulièrement, pourquoi vous-vous êtes abstenu quelque fois ?*

**A – Les questions de cette publique s'adressent à ceux qui ont une fois participé ou participent régulièrement aux élections politiques :**

**12 – À quand relève votre première participation électorale ?**

**13 – Pouvez vous nous dire pourquoi certains Maliens ne participent aux élections ?**

**14 – Quels sont pour vous les critères les plus déterminants pour participer au vote ?**

**B – Les Questions de cette publique s'adressent à ceux qui n'ont jamais participé à des élections politiques depuis 1992.**

**15 – Etes-vous inscrits sur les listes électorales ?**

*- Si oui, pourquoi n'avez-vous pas voté ?*

*- Si non, pourquoi vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales ?*

**16 – Disposez-vous des pièces requises pour voter ?**

**17 – Pensez vous que les hommes politiques actuels inspirent confiance ?**

**18 – Etes-vous satisfait de l'avènement de la démocratie au Mali ?**

**19 – A quelles conditions, accepterez-vous de participer à d'éventuelles élections ?**

**C – Questions d'options :** (adressées à tous les enquêtés)

**20 – Selon vous, la politique est-elle une activité :**

*honorable*       *pas d'out honorable*

**21 – Pensez-vous que les élections au Mali sont sincères et crédibles ?**

**22 – Pensez-vous que votre choix pour le vote ou l'abstention peut exercer une certaine influence sur le scrutin ou sur les décisions importante de l'Etat ?**

**23 – Dans les campagnes électorales quels sont les principaux enjeux que vous connaissez et qui vous paraissent important ?**

**24 – Quelle est l'influence des enjeux électoraux ou de l'offre électorale des candidats sur votre décision électorale ?**

**25 – Quelles doivent être selon vous, les qualités d'un bon candidat ?**

**26 – Quelles sont les solutions que vous proposez afin que les Maliens puissent massivement voter lors des élections à venir ?**

**ANNEXE II :**

**Guide d'entretien à l'intention des personnes ressources :**

**Questions :**

- 1- **Qu'entendez-vous par « Abstentionnisme électoral » ?**
- 2- **Pour vous, quelles sont les causes ou les facteurs explicatifs de la faible participation électorale au Mali ?**
- 3- **Que pensez-vous de l'organisation matérielle et technique des élections au Mali et de leur impact sur la participation électorale ?**
- 4- **Pensez-vous que les insuffisances ou lacunes du système électoral malien contribuent à la baisse de la participation électorale ?**
- 5- **Selon vous, quelles sont les responsabilités des partis politiques voire des Hommes politiques dans la baisse de la participation électorale ? Si l'on sait, que l'une des fonctions cardinales d'un parti politique est la mobilisation et la formation de son électorat autour de projets de société partagé.**
- 6- **La faible participation électorale au Mali est-elle le reflet d'un désintérêt des Maliens à l'égard de la politique ou peut-elle expliquer autre chose ?**
- 7- **Que pensez-vous de la corruption au Mali en général et l'achat de des consciences en particulier ?**
- 8- **Comment expliquer le fait que certains électeurs n'acceptent pas de voter que moyennant de l'argent, du thé, du sucre ou du tee-shirt ?**  
*Et quelle est la conséquence de telle pratique sur la participation électorale ?*
- 9- **Selon vous, quels sont les facteurs conjoncturels susceptibles de peser sur la participation électorale au Mali ?**
- 10- **Quelles sont les solutions envisageables que vous préconiser afin que la participation soit plus élevée aux futures échéances ?**

**ANNEXE III :**

**Tableau de participation électorale au Mali de l'indépendance en 1960 à 2007**

Types d'élection et Année	Taux de Participation	Taux d'abstention
Législative du 02 Avril 1964	88,99 %	11,01 %
Référendum Constitutionnel du 2 Juin 1974	92,21 %	07,79 %
Présidentielle du 19 Juin 1979	97,99 %	02,01 %
Législative du 19 Juin 1979	96,99 %	03,01 %
Législative du 13 Juin 1982	95,53 %	04,47 %
Présidentielle du 09 Juin 1985	97,99 %	02,01 %
Législative du 09 Juin 1985	99,70 %	00,30 %
Référendum constitutionnel du 12 Février 1992	49,49 %	50,51 %
Législative du 09 Mars 1992	21,28 %	78,72 %
Présidentielle du 12 Avril 1992	23,59 %	76,41 %
Présidentielle du 26 Avril 1992	21,61 %	78,39 %
Présidentielle du 11 Mai 1997 (seul tour)	29,02 %	70,98 %
Législative du 20 Juillet 1997	21,60 %	78,40 %
Législative du 03 Août 1997	20,00 %	80,00 %
Présidentielle du 28 Avril 2002	38,81 %	61,19 %
Présidentielle du 12 Mai 2002	29,99 %	71,01 %
Législative du 14 juillet 2002	23,00 %	77,00 %
Législative du 28 Juillet 2002	14,00%	88,00%
Présidentielle du 29 Avril 2007 (seul tour)	36,17 %	63,83 %
Législative du 01 Juillet 2007	33,39 %	66,61 %
Législative du 22 Juillet 2007	32,19 %	67,18%

**Source :** Archives Nationales, journaux officiels, Quotidiens National l'Essor, MATCL, Cour Suprême et Cour Constitutionnelle du Mali

- Législative du 02 Avril 1964, source archives nationales, I<sup>ème</sup> République.
- Référendum du 02 Juin 1974, source J. O. du 25 Juillet 1974.
- Elections Générales de 1979, source, Quotidien National, l'Essor du Lundi 25 Juin 1979, 30<sup>e</sup> Année, N° 81 32.
- Législative du 13 Juin 1982, source : Quotidien National, l'Essor du Mercredi 16 Juin 1982, 33<sup>e</sup> Année, N° 8871
- Elections Générales de 1985, source, Quotidien National, l'Essor du Vendredi 28 Juin 1985, 34<sup>e</sup> Année, N° 96 28
- Référendum du 25 Février 1992, journal officiel du 15 Octobre 1991.
- Législative de 1992 au Présidentielles de 2002, source : Rapport du MATCL sur les dix ans de processus électoral consolider la démocratie Mars 2003.
- Elections présidentielles du 12 et 26 Avril 1992, Source journal officiel du 31 Mai 1992.
- Elections générales de 2007, source : cour constitutionnelle du Mali.

## Bibliographie :

### 1. Ouvrages Généraux :

- BACOT Paul, *Le dictionnaire du vote*, PUL, Lyon, 1994, 191p.
- BEAUD Michel, *L'art de la thèse*, Nouvelle Edition, La Découverte, Paris, 2006, 202p.
- BRAUD Philippe, *Le comportement électoral en France*, PUF, Paris, 1979.
- CAMARA Makan Moussa, *Questions brûlantes pour démocratie naissantes*, NEA, Dakar, 1998, 138p.
- CHAGNOLLAUD Dominique, *Sociologie politique*, Paris, Dalloz, 256p.
- CHARNAY Jean-Paul, *Le suffrage politique en France*, Mouton, Paris, 1965.
- CISSE Ali, *Le Mali, une démocratie à refonder*, Paris, L'Harmattan, 2006, 203p.
- COULIBALY Baba Pascal, *Le Mali d'Alpha Oumar Konaré*, L'Harmattan, Paris, 2004, 197p.
- DECRAENE Philippe, *Le Mali*, PUF, (Coll. Que sais-je), Paris, 1980, 123p.
- DIARRAH Cheick Oumar, *Le défi démocratique au Mali*, Paris, L'Harmattan, 1996, 313p.
- DIARRAH Cheick Oumar, *Contribution sur le processus démocratique au Mali*, Paris, L'Harmattan, 1991, 233p.
- GAUDIO Attilio, *Le Mali*, Karthala, Paris, 261p.
- GAZIBO Mamadou, *L'introduction à la politique africaine*, Montréal, P.U.M, 261p.
- GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 5è éd, 1979.
- LAGROYE Jacques, BASTIEN François et SWICKKI Frédéric, *Sociologie Politique*, Paris, Presses de sciences Pô et Dalloz, 4è éd. 599Pages
- LAVROFF Dimitri Georges dir. *Aux Urnes l'Afrique ! Elections et Pouvoir en Afrique Noire*, Edition Pedone, Paris, 1978, 259p.
- MEMI Dominique, LANCELOT Alain, « Participation et comportement politique » in GRAWITZ Madeleine, LECA Jean (dir.), *Traité de Science Politique*, Volume III, Paris, PUF, 1983, pp. 309-428
- MEYNAUD Jean, LANCELOT Alain, *La participation des Français à la politique*, PUF, (Coll. Que sais-je ?), Paris, 1961, 124p.

- NDIAYE Guédel, *L'échec de la Fédération du Mali*, Dakar, NEA, 1980.
- QUIVY Raymond, CAMPENHOUDT Luc Van, *Manuel de recherche en science sociale*, Paris, Editions DUNOND, 1992.
- SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III<sup>ème</sup> République*, A Colin, 1913. Rééditer avec la présentation de Pierre MILZA, Paris, Imprimerie nationale, 1995.
- VEDEL Georges, La dépolitisation : mythe ou réalité, In Actes du Colloque, Paris, A. Colin, 1962.

## 2. Ouvrages Spécialisés :

- BOY Daniel, MAYER Nonna, *L'Electeur à ses Raisons*, Presses de Sciences PO, Paris, 1997, 407p.
- LANCELOT Alain, *L'abstentionnisme électoral en France*, Amand Colin, Paris, 1968.
- SUBILEAU Françoise, TOINET Marie- France, « Les chemins de l'abstention : Une étude comparative en France et aux Etats-Unis », in *Explication du vote*, La Découverte, 1993.

## 3. Articles :

- BAUDAIS Virginie, CHAUZAL Grégory, « Les partis politiques et l'indépendance partisane d'Amadou Toumani TOURE », *Politique africaine*, N°104, pp.61-80.
- BERTRAND Monique, « Mali : Un an de transition : De la révolte à la Troisième République », *Politique Africaine*, N°47, Octobre 1992.
- CAMARA Makan Moussa, « Contribution à la réflexion sur le processus démocratique en Afrique : Le cas du Mali », *Politique Africaine*, N°12, 1990-1991, pp. 80-84.
- CANS Charlotte, « Mali : Premières élections démocratiques », *Jeune Afrique*, 10 Avril 2005, N°2309, p27.
- COQUERY-VIDROVITCH C., « Les convulsions et la chute de la dictature malienne », *Le Monde diplomatique*, Avril 1991, p25.
- DIARRA Eloi, « Constitution et Etat de droit au Mali », *RJPIC*, N°05, 1995, pp. 252-284.
- DIARRA Fatoumata Siré, « Femmes, pouvoir politique et prise de décision au Mali », *Démocratie africaine*, N°07, Août 1996, pp. 75-78.

- DIARRA Moussa, « Mali, Processus démocratique et décentralisation », *Démocratie africaine*, N°05, Mars 1996, pp.41-46.
- DOCKING W. Timothy, « Mali: The roots of democracy success », *Afrique Politique*, Karthala, 1997, pp.191-212.
- FAY Claude, « La démocratie au Mali ou le pouvoir en pâture », *Cahiers d'études africaines*, N°137, 1995, pp.19-53.
- GILGUY C., « Mali : Le syndrome béninois », *Afrique Politique*, N°13, 1990, pp.63-71.
- GOGUEL François, « Pour une étude scientifique de l'abstentionnisme électoral ». RFSP, Janvier-Mars 1952, p.68-70.
- QUANTIN Patrick, « Pour une étude comparative des élections africaines », *Politique africaine*, N°69, Mars 1998, Trimestrielle. En ligne <http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/quantin1.pdf>.
- OTAYEK René, « L'élections en Afrique sont-elles un objet d'étude scientifique ? », In *Politique africaine*, N°69, Mars 1998, Trimestrielle, p. 3-4. En ligne <http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/quantin1.pdf>.
- OUAZANI Chérif Moulay, « Le consensus n'est pas mien, il est malien », *Jeune Afrique*, 15 Avril 2007, N°2414, p42.
- OUAZANI Chérif Moulay, « Mali : Un consensus à bout de souffle », *Jeune Afrique*, N°2339, p40.
- OUAZANI Chérif Moulay, « Mali : Les limites du consensus », *Jeune Afrique*, 30 Mai 2004, N°2264, p.46.
- SENNEN Andriamirado, « Mali : Un peuple pas comme les autres », *Jeune Afrique*, 16-29 Octobre 1996, N°, pp.37-38.
- SIBY Moustapha, CHINE Shezen, « Mali : A l'heure de la démocratie », *Jeune Afrique*, 27 Juin 2000, N°2059, p.6.
- SOUDAN François, « Pourquoi les africains ne votent plus? », *Jeune Afrique*, 23 Juillet au 04 Août 2007, N°2429, pp.72-78.

**4. Mémoires :**

- BAGAYOKO Abdoulaye, « *La sociologie électorale au Mali. Le jeu des opérateurs politiques et le comportement de l'électorat dans le district de Bamako : Cas de Commune III.* », Mém. de Maîtrise, Sociologie-Anthropologie, Université de Bamako, FLASH, 2001-2002. 53P. Disponible au CODESRIA.
- BARRY Souleymane, « *Contribution à l'étude sociologique du comportement électoral des jeunes au Sénégal : Des motivations du choix à Guide de l'observateur l'abstention. L'exemple des jeunes de la Médina et de Dieuppeul.* », », Mém. de Maîtrise, Sociologie, UCAD, FLSH, 1998-1999. 94P. Disponible au CODESRIA.

**5. Autres documents**

- MATCL, PNUD-Mali, « *Sondage sur la perception de la démocratie et le processus électoral au Mali* », Les GREAT Cahiers, N°5, Bamako, Avril-Juin 2003, 45p.
- CENI-Mali, , Bamako, CENI, 2007, 36p.
  - MATCL, PNUD-Mali, « *Le processus électoral au Mali 2002. Consolider la démocratie* », en ligne : <http://www.ml.undp.org/html/bbroelec.htm>.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Table des Matières :

<u>Dédicace</u> .....	I
<u>Remerciements</u> .....	II
<u>Sommaire</u> .....	III
<u>Liste des abréviations</u> .....	IV
<u>Résumé</u> .....	V
<u>INTRODUCTION</u> .....	1
1- L'état du problème et la revue critique de la littérature .....	7
1.1- L'état du problème .....	7
1.2- La revue critique de la littérature .....	10
2- Le cadre théorique.....	12
3- Les objectifs et intérêts du sujet.....	14
4- La méthodologie .....	15
4.1- La conception de la recherche.....	15
4.2- Les méthodes de collecte des données.....	16
4.2.1- L'analyse et l'exploitation documentaire.....	16
4.2.2- L'enquête par questionnaire.....	16
4.2.3- Les entretiens exploratoires .....	16
4.3- L'échantillonnage .....	17
5- La problématique et hypothèses.....	17
<u>Première Partie</u> : Les facteurs relatifs au processus organisationnel des élections et à la conjoncture .....	20
<u>Chapitre I</u> : L'organisation technique et matérielle des élections .....	22
<u>Section I</u> : Les facteurs liés à l'inscription des électeurs et à l'état du fichier élection.....	22
<u>Paragraphe 1</u> : L'impact du mode d'inscription des électeurs .....	23
<u>Paragraphe 2</u> : L'état du Fichier électoral .....	25
<u>Section II</u> : Les facteurs liés aux opérations de vote .....	27
<u>Paragraphe 1</u> : Les difficultés logistiques liées à l'acheminement du matériel électoral.....	27
<u>Paragraphe 2</u> : L'éloignement du bureau de vote de l'électeur .....	29
<u>Chapitre II</u> : Les facteurs liés à la conjoncture.....	32
<u>Section I</u> : Les enjeux électoraux .....	32
<u>Paragraphe 1</u> : Le débat politique.....	33
<u>Paragraphe 2</u> : La pertinence de l'offre électorale .....	35
<u>Section II</u> : Le calendrier électoral .....	36
<u>Paragraphe 1</u> : La tenue des élections pendant l'hivernage.....	36
<u>Paragraphe 2</u> : La durée du scrutin.....	38
<u>Deuxième Partie</u> : Les facteurs liés à la perception de la politique et à la faible insertion sociale.....	40
<u>Chapitre I</u> : La représentation de la politique dans l'imaginaire collectif .....	42

<u>Section I</u> : La réputation de la politique .....	42
<u>Paragraphe 1</u> : La corruption électorale .....	42
<u>Paragraphe 2</u> : Les traditionnelles remises en causes des résultats électoraux .....	45
<u>Paragraphe 3</u> : L'engrenage de la violence politique .....	48
<u>Section II</u> : L'insuffisance de culture démocratique .....	50
<u>Paragraphe 1</u> : La démocratie interne en panne dans les formations politiques.....	51
<u>Paragraphe 2</u> : Le nomadisme politique .....	53
<u>Chapitre II</u> : Les facteurs liés à la faible insertion sociale .....	55
<u>Section I</u> : La faible intégration socioéconomique.....	56
<u>Paragraphe 1</u> : L'impact de la pauvreté.....	56
<u>Paragraphe 2</u> : L'impact du chômage.....	58
<u>Section II</u> : L'analphabétisme ou crise de la citoyenneté.....	59
<u>Paragraphe 1</u> : La perte de civisme .....	60
<u>Paragraphe 2</u> : L'incompétence politique.....	61
<u>CONCLUSION</u> .....	64
<u>ANNEXES</u> .....	67
I- Formulaire du questionnaire de l'enquête quantitative.	
II- Formulaire du Guide d'entretien à l'intention des personnes ressources.	
III- Tableau illustratif des différents taux de participation au Mali depuis l'indépendance aux élections générales de 2007.	
<u>BIBLIOGRAPHIE</u> .....	73
<u>Table des matières</u> .....	77